

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2019

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et bonsoir à tous ceux que je n'ai pas pu saluer personnellement. Je vais procéder à l'appel de notre Conseil.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : absente, représentée par M. Jean-Pierre PICARD

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : absent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par M. Pierre MATHONIER

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : absent, représenté par M. Christian POULHES

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. Jean-Antoine MOINS

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. Alain COUDON

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTINS Angélique : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Serge CHAUSI
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Bernard TIBLE
 M. TIBLE Bernard : présent
 M. TOURLAN Jean-Luc : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Merci.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 ET DU 7 JANVIER 2019

Nous avons tout d'abord à approuver les procès-verbaux des séances du 17 décembre et du 7 janvier. Après votre lecture attentive, y a-t-il des remarques ? Pas de remarques pour des modifications. Je peux considérer qu'ils sont approuvés.

Pas d'oppositions. Pas d'abstentions

Les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018 et du 7 janvier 2019 sont adoptés à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons d'une part nos délibérations du groupe A. Vous les avez vues, il y en a 9 qui sont inscrites à l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques sur ces délibérations-là ? Pas de remarques particulières. Je peux donc les mettre au vote de façon groupée.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Nous en venons donc au corps de notre ordre du jour qui appelle tout d'abord le Débat d'Orientations Budgétaires et son rapport.

DÉLIBÉRATION N° 10 : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BILAN 2018 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CABA

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas vous faire de propos introductif à notre Conseil Communautaire dans la mesure où le Débat d'Orientations Budgétaires va permettre de balayer, au fil des dossiers, l'ensemble des sujets importants qui nous concernent, nous ont concernés ou vont nous concerner dans l'avenir.

(L'exposé est accompagné par la projection d'un document de présentation).

Je vais simplement, pour entamer cette présentation, vous donner quelques éléments généraux d'analyse pour préciser un peu le contexte économique dans lequel notre débat se situe.

Si l'on regarde le budget de l'État, nous pouvons constater cette année un déficit à nouveau de 2,7 %. 76 milliards d'euros de déficit, c'est + 8 par rapport à l'an passé.

Notre dette nationale, c'est 2 322 milliards d'euros, soit 98 % du produit intérieur brut et une augmentation de 25 milliards d'euros de la charge de la dette par rapport à l'an passé.

Si l'on regarde les éléments d'inflation et de croissance, l'inflation est à 2,1 % sur 2018 et est prévue à 1,7 % sur 2019. Les postes principaux, qui ont engendré cette évolution de l'inflation, ont concerné l'énergie globalement et les produits alimentaires.

La croissance était, en juin 2018, prévue à 1,8 %. L'INSEE l'a rabattue à 1,6 %, voire à 1,5 %. Il y a un léger tassement dans la projection pour 2019.

Pour ce qui est du taux de chômage, vous voyez que le Cantal est à 5,5 %, plutôt à 5,4 % aujourd'hui. Nous performons par rapport à la Région qui est à 7,9 % et par rapport à la France entière qui est à 9,1 %. C'est, comme d'habitude, à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle étant qu'effectivement nous sommes quasiment au seuil structurel de chômage. La moins bonne est que nous avons sans doute moins de population jeune qui est à la recherche d'un emploi. Globalement, nationalement, le nombre des chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui sont en absence totale de travail, a baissé de 1,2 % sur l'année ; ce n'est pas une inflexion très importante, nous sommes quasiment à la stabilité.

Si nous zoomons un peu plus sur quelques éléments concernant notre Communauté d'Agglomération, le nombre d'habitants – nous l'avons claironné la dernière fois – est de 56 066 ; ce qui est une légère augmentation.

Le nombre d'entreprises, c'est 3 699. Ce sont les dernières données dont nous disposons.

Un zoom sur le nombre d'emplois. La Communauté d'Agglomération abrite 25 600 emplois, contre 58 500 sur l'ensemble du département. Cela signifie que nous avons, sur la Communauté d'Agglomération, 43 % des emplois du département. Ce qui est un chiffre relativement important si on le compare à la superficie du territoire.

Voilà quelques éléments généraux que je voulais vous indiquer avant de rentrer plus précisément dans notre document budgétaire et dans la définition de notre stratégie.

Une stratégie financière claire

3 éléments qui sont des récurrences :

- la maîtrise des charges de fonctionnement et d'investissement et de l'endettement ;
- la stabilité de la pression fiscale ;

- et notre volonté qui se traduit, sur ces deux points-là, le maintien d'un haut niveau d'investissement puisque c'est notre vocation que d'avoir la capacité d'investir et la capacité de mettre de l'argent sur des projets, soit intégralement, soit en participation, pour donner un effet levier sur l'ensemble de nos secteurs de compétence.

Pour cela, il faut que nous regardions de façon plus précise l'évolution des masses financières consolidées de nos différents budgets. Retenez simplement deux chiffres sur le résultat projeté du Compte Administratif 2018 qui donnent déjà une bonne idée des évolutions : sur 2018, 54 M€ de recettes et 45 M€ de dépenses, qui se répartissent sur l'ensemble des budgets : le Budget Principal que nous détaillerons un peu plus tout à l'heure (c'est la partie bleue à la base de l'histogramme) où nous avons 26 M€ de recettes contre 18 M€ de dépenses, et vous avez les chiffres sur les autres budgets.

En consolidé, nous avons donc un autofinancement qui reste tout à fait important, près de 9 M€, qui nous donne justement la capacité d'investir.

Si nous regardons la dette qui est un élément stratégique, nous sommes sur un taux moyen qui reste tout à fait intéressant et qui baisse encore à 2,09 %, avec une capacité de désendettement à 4,1 ans. C'est encore meilleur si nous ne prenons que le Budget Principal puisque, sur le Budget Principal, nous sommes à moins de 4, nous sommes à 3,9.

Vous avez le capital restant dû de chacun des budgets avec une tendance à la stabilité et une prévision de passer à 20 M€ sur le Budget Principal pour l'exercice à venir, mais tout cela nous laisse avec une capacité tout à fait intéressante de désendettement.

Quelques éléments de contexte également en matière de contractualisation. L'an dernier, j'avais insisté sur l'ensemble des partenariats avec le Département et la Région. Je ne vais pas vous refaire cette présentation-là. J'ai simplement noté quelques dossiers importants sur lesquels des cofinancements arrivent ou devraient arriver, ou nous les appelons de nos vœux.

Vous avez le PEI (Pôle d'Échange Intermodal) qui pèse globalement 12 M€.

Vous avez Esban II que nous allons lancer, qui pèse 18 M€.

Vous avez aussi Souleyrie pour 32 M€.

Enfin, vous avez le NPNRU Marmiers pour 34 M€.

Nous reviendrons sur l'ensemble de ces points-là. Je voulais mettre en exergue Esban II puisque c'est un sujet sur lequel les partenariats font défaut aujourd'hui. Paradoxalement, le développement économique, qui est dans nos compétences, fait l'objet de partenariats et d'aides tout à fait intéressantes dans la plupart des domaines, mais, sur la création de zones d'activités, les subventionnements s'assèchent. C'est un sujet important pour nous parce qu'Esban II est stratégique si nous voulons pouvoir accueillir des entreprises sur notre territoire. Mais nous devons, à n'en pas douter, faire un effort financier pour assumer ce coût-là et l'assumer sans doute un peu seuls. Nous verrons, le moment venu, puisque nous ne faisons que lancer l'opération aujourd'hui, comment nous pouvons attirer sur ces dossiers-là des financements. Mais les premières approches ne sont pas très favorables aujourd'hui, que ce soit de l'Europe, de la Région, du Département. L'immobilier et le foncier économique ne font pas aujourd'hui partie des dépenses facilement subventionnables. Il faudra donc que nous soyons créatifs dans ce domaine.

Je vais zoomer un peu plus sur les partenariats à suivre et évoquer plus précisément le partenariat territorial avec nos deux Communautés de Communes voisines que sont la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès. Vous avez, en illustration, la photo de la rencontre entre les deux Bureaux (Communauté d'Agglomération et Châtaigneraie Cantalienne) qui s'est tenue à Laroquebrou, conformément à l'application de la convention cadre. Cette réunion a permis d'abord de faire connaissance pour beaucoup et de procéder à un échange sur nos pratiques et sur nos travaux communs.

Vous allez voir que ce thème-là se nourrit progressivement et devient consistant en termes d'actions traitées :

- Nous avons tout ce qui est aménagement du territoire - qui est un peu derrière nous -, mais la dynamique avait été lancée notamment sur le Schéma de Cohérence Territoriale qui regroupe l'ensemble des intercommunalités.

- Nous avons aussi les mobilités douces et le développement touristique qui sont des sujets que nous reverrons tout à l'heure. Je peux citer par exemple le Tour du Lac et la route d'Artagnan.

- En matière d'urbanisme, vous savez que nous avons un service commun ADS.

- Sur l'eau et l'assainissement, nous avons avancé avec la demande de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès. Nous l'avions évoquée en réunion de Bureau : nous avons été sollicités pour étudier les conditions d'un partenariat au long cours avec la Communauté de Communes pour prendre tout ou partie de la gestion de l'eau et de l'assainissement puisque, comme vous le savez, la Communauté de Communes a pris cette compétence et donc doit l'assumer depuis le 1^{er} janvier 2019. Nous en sommes maintenant à des phases, après les ajustements nécessaires, de réunions techniques entre les services de la Communauté de Communes et nos services, pour arriver à déterminer la vitesse à laquelle nous prendrons cela en compte et les conditions dans lesquelles nous prendrons les compétences que ce soit dans un domaine ou dans l'autre. Tout cela est très technique. Je le redis à chaque fois : ce dispositif-là, c'est un dispositif industriel, c'est un dispositif complexe ; c'est une matière qui demande de la technique, qui demande de l'investissement, qui demande des amortissements sur des temps longs et tout cela ne peut se mettre en place en claquant des doigts à l'ensemble des autres communes de la Communauté de Communes. Il faut, pour cela, que nous soyons bien d'accord sur le champ d'intervention et les modalités. Mais tout cela se passe de façon tout à fait sereine et nous avançons sans difficulté vers des propositions qui seront soumises à nos différentes instances assez rapidement.

- Autres sujets communs, les sujets environnementaux :

Il y a le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) qui est traité par nos trois collectivités également (Châtaigneraie, Carladès et CABA) dans le cadre du Syndicat Mixte du SCoT. Nous avons choisi, tous les trois, de loger cette opération-là dans le SCoT.

L'autre élément nouveau : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), qui est traitée sous la forme d'une entente entre nos trois communautés. Sachant que derrière cette GEMAPI, il y a la création de deux postes (un poste d'animateur et un poste de technicien), qui seront intégrés aux services de la CABA, financés en partenariat par les trois intercommunalités. Ils nous permettront de traiter la totalité du dossier sur des périmètres plus pertinents que les périmètres strictement administratifs de l'une ou l'autre de nos collectivités.

Enfin, nous avons l'environnement et la gestion des déchets. C'est un sujet qui nous est commun aujourd'hui et depuis un certain nombre d'années par l'intermédiaire du SMOCE. Vous savez qu'aujourd'hui, nous avons pris le parti d'évoluer en matière de gouvernance, chacune des trois intercommunalités reprenant à son compte une partie de l'activité du SMOCE. Tout cela est en phase de discussion et doit être traité avec l'ADEME qui est notre partenaire financeur et avec lequel nous avons un contrat sur l'élimination des déchets et sur lequel nous sommes engagés de façon ambitieuse. Il conviendra de regarder tout cela de très près. Le Vice-Président va s'occuper de cette partie-là.

Voilà pour ce qui est du partenariat.

LE BUDGET PRINCIPAL

Nous allons regarder maintenant, si vous le voulez bien, notre Budget Principal avec un premier regard sur notre fiscalité.

Vous l'avez à l'écran, vous pouvez noter une répartition quasi équitable entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises : 48,5 % pour la fiscalité des ménages et 51,5 % pour les impôts économiques.

Je peux vous indiquer les masses les plus importantes pour vous donner une idée de la pesée :

- La Taxe d'Habitation, c'est 8,250 M€.
- La CFE, c'est 4,84 M€.
- La CVAE, c'est 2,92 M€.
- La TASCOT, c'est 850 000 €.

Vous avez, là, l'équilibre entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises. Les autres ne pèsent pas suffisamment pour que ce soit utile de donner les chiffres.

Sur nos ressources toujours, s'agissant de la fiscalité, nous n'avons que trois impôts sur lesquels nous avons la main, les autres étant sur des taux fixés nationalement ou indépendamment de toute décision du Conseil Communautaire. Nous pouvons donc regarder la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non Bâti et la CFE et vous voyez l'évolution que nous proposerons lors du vote du budget ; elle est à zéro %. Ce qui est la règle que nous confirmons chaque année, qui est d'assumer l'ensemble du coût de fonctionnement sans avoir recours supplémentaire à l'impôt local. Sur le taux de CFE, il y a une petite erreur dans le tableau, c'est une faute de frappe ; c'est bien 30,09 % sur l'ensemble de la période.

Nous pouvons avoir une interrogation sur la Taxe d'Habitation puisqu'elle est appelée à évoluer, nous y reviendrons ultérieurement.

Sur les autres ressources, nous pouvons zoomer de façon un peu plus précise sur la DGF qui est attendue avec une légère baisse. Il y a une stabilité au niveau national. C'est 26,9 milliards d'euros qui ont été votés en ligne parfaite avec le budget précédent, mais il y a des problèmes d'ajustements internes sur lesquels nous reviendrons peut-être tout à l'heure qui font que, pour notre Communauté d'Agglomération, nous avons un risque de léger tassement.

Sur le FPIC, nous avons tablé sur une stabilité. Ce qui a été aujourd'hui retenu par l'ensemble des financeurs concernés.

S'agissant de ces impôts, vous avez des histogrammes qui vous font une présentation un peu différenciée avec les évolutions sur les quatre années précédentes. Nous avons :

- notre Taxe d'Habitation qui est toujours là à 8 250 000 € ;
- notre CFE à 4 840 000 €
- notre CVAE à 2 920 000 €
- et pour mémoire les compensations qui arrivent.

Nous avons par ailleurs :

- la TASCOT avec 850 000 €
- et les IFRS pour 401 000 €. Ce sont les impôts économiques issus des entreprises en réseau, notamment tout ce qui est énergies nouvelles.

Un point sur la DGF. Vous l'avez là dans sa variation.

Nous étions à 6 460 000 € si nous cumulons la part « intercommunalité », la part « compensation » et le FPIC, et nous projetons, de façon prudentielle, 6 370 000 €. Cela signifie que nous attendons une stabilité sur la part « intercommunalité » qui est schématisée à la base de l'histogramme en bleu clair. Nous avons une légère baisse qui est constatée depuis plusieurs années, une petite érosion sur la part « compensation ». Et, enfin, nous avons le FPIC que nous projetons au même montant.

Ces calculs internes sont liés à un certain nombre de dispositifs très complexes. Je vais vous donner simplement deux éléments de variation :

- Notre potentiel fiscal qui s'est accru sur la Communauté d'Agglomération de 4,75 %, mais il s'est accru plus rapidement que le potentiel fiscal national des intercommunalités à + 3 % ; cela n'a donc pas un effet positif pour nous.
- La population en revanche qui augmente de + 0,3 %. C'est la première fois depuis 2015 que la population augmente, et cela, c'est un petit plus pour notre DGF.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, là aussi ce sont des choses que vous connaissez :

- puisque nous restons dans cette volonté de vigilance sur les charges courantes ;
- avec une évolution de notre charge salariale maîtrisée, et tout en la maîtrisant, cette année, nous allons réactualiser notre RIFSEEP, le régime indemnitaire, sur lequel nous avons à travailler et nous avons d'ores et déjà engagé avec Roland CORNET les premiers travaux de réflexion sur ce sujet-là
- et une stabilité des subventions versées au tiers et des charges d'intérêt commun. Là, également, cela correspond à une grande permanence.

Notre objectif global est bien de garantir l'investissement comme je vous le disais et donc de maintenir notre épargne brute au-delà de 3 M€ ; ce que nous nous sommes fixé comme plancher. Nous serons, au Compte Administratif, à 4,5 M€. Nous sommes donc sur quelque chose de tout à fait solide en termes de capacité d'autofinancement, et cela nous laisse la possibilité d'engager les finances de la Communauté, quand nous le décidons, sur des projets structurants importants, et je crois que c'est cela notre mission première.

Tout cela se fait sur un budget de 18 M€ de recettes, avec une masse salariale parfaitement contenue puisque ce sont 4,5 M€ de charges en matière de personnel sur le chapitre 012, et nos charges générales qui sont à 2,2 M€, donc elles aussi parfaitement tenues.

Je vous propose maintenant de balayer rapidement un certain nombre d'éléments de notre programme qui sera arrêté au niveau du budget pour les opérations qui vont démarrer et qui se continuent puisque beaucoup de nos opérations sont un peu au long cours, mais toutes celles que vous allez voir s'inscrivent, en partie en tout cas, sur notre année 2019.

En ce qui concerne la politique des sports et de la culture, nous avons les opérations suivantes :

- Les services numériques de la Médiathèque. J'en profite pour vous signaler que nous avons bénéficié du label « Ville Internet » que Jean-Paul NICOLAS et les services sont allés chercher à Paris auprès du Ministre avec un label « 4@ » qui a fait l'objet d'une présentation aujourd'hui dans la presse. Je crois que c'est quelque chose qui est significatif de notre volonté, et la Médiathèque fait partie des services qui sont proposés dans ce cadre-là.
- Au niveau du Centre de séjours de Lascelles, nous avons un mur d'escalade qui est en préparation pour 140 000 € environ.
- Sur le Stade Jean Alric, des travaux d'éclairage sont prévus. Je ne m'attarde pas là-dessus, nous avons une délibération dédiée à ce sujet.
- Nous avons la participation aux grands événementiels, en l'occurrence le Festival de Théâtre de rue qui reste une manifestation phare que nous subventionnons largement à hauteur de 510 000 €, et notre 1^{er} Festival Aurillac en Scène qui est mis en place par notre SPL Aurillac Développement, sur lequel nous avons prévu un crédit que nous vérifierons parce que c'est la première année et nous verrons quelle est la suite qui sera donnée en fonction du succès que nous attendons tous de cette première édition.

En matière de tourisme, nous pouvons évoquer :

- La station de pleine nature de Mandailles. Le financement de cette station est plutôt derrière nous, mais l'ouverture est devant nous puisque nous sommes en train, avec Philippe FABRE, de mettre la dernière main aux différentes conventions. Vous avez une photo à l'écran qui commence à donner, au-delà des maquettes précédentes, une vision beaucoup plus fidèle de la réalité des choses. Les travaux sont, on le peut dire, finis, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques, au détail près. Philippe, tu confirmes que les choses sont achevées.

- Nous aurons également la poursuite des aménagements au Puech des Ouilhes, notamment du platelage qui va nous amener jusqu'à l'ancien Diamant Vert –ce qui est prévu cette année- pour continuer à renforcer l'attractivité de ce type de site qui, s'il ne fait pas l'objet chaque année d'interventions plus ou moins fortes, devient vite obsolète. C'est une obligation de tenir nos installations en état d'attractivité.

- Sur le rocher de Carlat, nous avons 100 000 € cette année d'accompagnement pour continuer à affiner à la fois le dispositif physique sur le terrain et l'application qui devient de plus en plus sophistiquée avec des personnages qui vont apparaître et un certain nombre d'autres précisions qui vont encore renforcer l'intérêt notamment pour les établissements scolaires puisque, l'an passé, c'était « le coup de chauffe » dirai-je , et les visites ont reçu un écho très favorable, et nous pouvons espérer que tout cela continue, et y compris bien sûr pour les familles qui seront invitées à venir parcourir le rocher dès l'ouverture.

- J'évoquais tout à l'heure le Tour du Lac. A ce niveau-là, nous allons créer un cheminement que nous appelons « marathon ». Je ne crois pas que ce soit forcément touristiquement très fort de dire « marathon » parce que c'est très impliquant. L'idée, c'est de préciser que ce Tour de Lac fera environ 40 kilomètres avec – rassurons les gens – des petites boucles, il ne sera pas obligatoire de faire les 40 kilomètres. C'est une opération que nous menons avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. C'est un tiers du parcours qui est sur le territoire de la CABA, les deux autres tiers étant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie. Là aussi, nous avons trouvé les bons ajustements financiers.

- Nous avons lancé la route d'Artagnan au niveau des études. Le bureau d'études commence à aller sur le terrain et à rencontrer chacun des maires des communes potentiellement concernées pour à la fois définir le tracé qui restera un tracé léger ; il n'est pas question de bétonner ou de faire des traces fortes, il s'agit simplement d'utiliser au maximum la réalité des chemins qui existent aujourd'hui, cela n'empêchera pas des interventions là où cela sera nécessaire. Nous pouvons déjà constater que cette route d'Artagnan a un écho, y compris loin du Cantal ; il y a des gens qui ont entendu parler de cette affaire-là et déjà certains se disent : « moi, j'avais une écurie, je peux la restaurer pour que des chevaux puissent y venir » ou « moi, j'avais une auberge, elle pourrait servir ». Nous sentons vraiment que, là, nous tenons quelque chose en matière d'attractivité touristique qui méritera d'être approfondi dès que nous aurons avancé dans l'étude.

- Deux autres sujets qui vont nous occuper aussi cette année, ce sont un sentier musical à Vézac et un belvédère sur Lascelles. Nous avons passé cela au dernier Bureau, nous vous en reparlerons de façon plus précise lors de nos prochains Conseils.

En matière de développement économique, nous envisageons les projets suivants :

- D'une part, nous avons l'aéroport. C'est un sujet d'actualité.

Sur les investissements, est indiquée sur le document qui s'affiche à l'écran l'étude sur la construction d'un bâtiment pour les pompiers et les associations. Parmi les associations, c'est principalement l'aéroclub, il y a aussi le restaurant. Nous avons mélangé tout ce secteur avec pratiquement 260 000 € qui seront investis cette année en termes d'études et de début de travaux.

Par ailleurs, nous allons réaliser la rénovation thermique et l'agrandissement de l'aérogare pour 1 700 000 €. C'est quelque chose qui était prévu dans le cadre du TEPCV ; nous avons signé pour avoir une aide sur ce sujet-là. La rénovation sera lourde parce que, du fait de la croissance du trafic et du potentiel de la troisième rotation, nous devons agrandir la salle d'accueil du public et nous allons réaménager l'ensemble de l'intérieur de l'aérogare qui fera l'objet d'une refonte importante, mais en site occupé, sans qu'il y ait de fermeture. Tout cela devrait répondre aux exigences des passagers.

Nous avons, derrière, une étude pour la mise aux normes de la rampe d'approche de l'ordre de 20 000 €.

Le sujet du désenclavement aérien a fait l'objet de rencontres sous l'égide du Conseil Départemental qui a en compétence la gestion de la ligne, cet après-midi, notamment, a été évoquée la mise en concurrence pour l'exploitation à venir de la ligne, à partir du mois de juillet. Vous savez que la Communauté d'Agglomération a en compétence la gestion de la plate-forme et de l'aéroport, et le Conseil Départemental la gestion de la ligne. Nous avons entendu les deux candidats et nous avons surtout fait un point avec Bruno FAURE, sur la sollicitation de la presse audio-visuelle régionale, France 3 Auvergne, où nous avons signifié dans le droit fil, avec les mêmes termes, de ce que vous avez pu voir, l'intervention de M. MATIÈRE qui râlait contre la découverte du fait que, à partir du 1^{er} mars, Hop ! sous-traitait la ligne parce que Hop ! vend ses avions ATR puisque cette compagnie veut se désengager. Nous avons considéré que tout cela n'était pas correct dans la mesure où l'information ne nous parvient jamais sur ce genre de chose ; c'est-à-dire que le Conseil Départemental, qui a quand même en responsabilité la ligne, n'a pas eu d'information de la part de Hop ! de la décision de la société de sous-traiter à la société REGOURD, et peu importe à qui elle sous-traite. Mais nous sommes toujours à la remorque des informations que nous n'obtenons pas ; ce qui est tout à fait contradictoire avec l'esprit de partenariat que nous voulons conduire dans ce domaine-là. Nous avons donc saisi à nouveau Mme le Ministre puisque nous l'avons déjà saisie lors de sa venue grâce à Jacques MÉZARD et elle avait été sensibilisée aux difficultés de notre ligne, notamment en termes d'irrégularité chronique. Nous l'avons sollicitée également pour abonder financièrement le futur contrat parce qu'il faut savoir que la 3^{ème} rotation entraîne un coût et que ce coût, nous ne pouvons pas l'assumer seuls au niveau de nos collectivités, Département, Région qui intervient, Chambre de Commerce et d'Industrie (nous l'espérons) et Communauté d'Agglomération. Au-delà de l'aspect financier, nous considérons que l'État qui doit se préoccuper - et qui le fait ici - d'aménagement du territoire doit, a fortiori avec une compagnie qui est une compagnie publique comme Air France, s'assurer de la qualité des relations entre cette entreprise et nos collectivités. Nous ne pouvons pas accepter ce genre de comportement. Alors c'est le même constat que pour les autres grandes entreprises nationales, je ne vais pas vous refaire mon couplet, mais mêmes causes mêmes effets ; c'est-à-dire que c'est une nébuleuse, avec laquelle nous essayons, nous, de nous débattre localement, mais nous avons toujours les pires difficultés à nous faire entendre et à être reconnus comme étant des partenaires majeurs et financeurs, et nous finançons largement la ligne aérienne, beaucoup plus que des métropoles régionales qui, elles, peuvent bénéficier d'un trafic et d'une économie aérienne plus équilibrés.

Ce sujet reste un sujet devant nous. Nous avons souhaité questionner les deux candidats et nous avons décidé de leur poser d'autres questions. Nous les reverrons. L'échéance fixée par le Département, c'est le mois de mars puisque c'est en mars que la session du Conseil Départemental aura à trancher. Ces réunions se passent en présence de Mme le Préfet puisque l'État est un partenaire majeur dans cette affaire-là évidemment, du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des représentants du Conseil Régional. Tout le monde est là autour de la table pour veiller aux bonnes discussions avec ces partenaires.

Voilà pour l'aspect aéroport.

- Nous pouvons enchaîner avec Esban II dont je vous parlais. Vous avez l'emprise de la zone qui est schématisée sur la photo, elle est à gauche d'Esban I qui est la première zone qui est à ce jour commercialisée à 90 % ; c'est un peu derrière nous, il reste quelques surfaces à commercialiser, mais enfin notre gros travail aujourd'hui, c'est Esban II sur lequel nous avons déterminé – nous en reparlerons tout à l'heure, je ne vais pas être très long, je ne vais pas couper l'herbe sous le pied de Jean-Noël VIDAL – le plan d'aménagement de principe de la zone. Sachez que, pour tout cela, nous avons déjà engagé un certain nombre de frais et que nous avons une difficulté ; vous le voyez au milieu de cette carte, je veux parler de la partie bleue qui correspond à des zones humides que nous ne pouvons pas commercialiser, alors que nous avons acheté l'ensemble des terrains. Mais je ne rentre pas plus dans le détail, nous pourrions en reparler tout à l'heure.

- Toujours en matière de développement économique, nous sommes attentifs à maintenir de l'événementiel. La grande opération cette année, dans le cadre du Salon de l'Habitat, ce sera l'organisation du Concours National Salers, qui est une très grosse manifestation et que nous accueillerons au Prisme et au-delà, sur les terrains de la ville d'Aurillac situés autour, pour donner un retentissement supplémentaire au Salon, puisque les deux manifestations seront parfaitement intégrées l'une dans l'autre. Il faudra rentrer au Salon de l'Habitat pour, après, aller participer ou assister au Concours National Salers.

En matière de développement territorial :

- Un rappel sur la participation de notre Communauté à l'opération de la déviation Aurillac Sud/Sansac-de-Marmiesse de la RN 122. C'est pour mémoire parce que les choses ont évolué largement. Je laisserai peut-être, s'il le souhaite, Jacques MÉZARD nous dire quelques mots tout à l'heure puisque, à son initiative, nous avons reçu il y a quelques jours M. BÉCHU qui est le président de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport; c'est-à-dire que c'est la personne la plus importante sur ces sujets-là, qui est le conseiller du Ministre sur les priorisations et qui gère les crédits de façon pluriannuelle ; ce qui est un élément essentiel sur ces grands projets de déviations. Nous avons plaidé - de façon nous l'espérons efficace – en faveur des projets de grandes déviations, sur la partie qui va de Maurs jusqu'au Lioran, avec le bloc de Maurs et le bloc de Polminhac/Vic-sur-Cère, tout cela pour des budgets qui dépassent les 200 M€, avec une échéance que nous avons espérée à 5 ou 10 ans. Tout cela nécessitera des inscriptions budgétaires, mais je laisserai Jacques MÉZARD vous donner toutes les précisions sur ce point-là. En tout cas, c'est un sujet majeur pour nous.

Les 1 M€ – et cela nous a été dit par M. BÉCHU –, certes, par rapport aux 54 M€, pèsent relativement peu, mais ce sont réellement des éléments déclenchants pour les décideurs, de voir que l'ensemble des collectivités, même sur des montants faibles, sont prêtes à participer. J'ai indiqué – mais tout cela reviendra devant nous évidemment – que s'il y avait une perspective de financement des opérations supplémentaires, la Communauté d'Agglomération serait prête à examiner ces projets-là, notamment sur la partie qui nous concerne toujours sur par exemple Yolet, puisque cette route arriverait sur Yolet.

C'est un sujet sur lequel nos concitoyens portent une attention particulière. La déviation est aujourd'hui en cours. Il y aura une réunion, demain je crois, de l'ensemble des riverains des travaux à Crespiat. Tous les riverains de l'ensemble des communes sont conviés à une réunion pour avoir les explications sur la façon dont est géré le chantier de façon très concrète.

En matière d'aménagement urbain et de logement :

- Nous avons d'une part le PEI, où nous prévoyons des acquisitions foncières et le début des travaux sur 2019.

- Nous avons surtout un très gros dossier qui va faire l'objet d'une délibération aussi, je ne vais donc pas m'y attarder. Je veux parler du NPNRU. C'est le dossier qui concerne le quartier de Marmiers et qui a occupé Cantal Habitat, la Ville d'Aurillac et la Communauté d'Agglomération pendant quelques réunions pour arriver à finaliser un projet qui bénéficie aujourd'hui d'une maquette financière qui est arrêtée avec un comité de pilotage qui a lieu le 13 prochain, où nous acterons avec l'ANRU l'ensemble du dispositif. Là aussi, il faut souligner qu'il y a 7 M€ qui nous arrivent de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et nous pouvons remercier Jacques MÉZARD d'avoir, en son temps, fait ce qu'il fallait pour que les aides venant de l'ANRU soient abondées de façon tout à fait légitime, mais tout à fait utile pour notre territoire.

- Un zoom particulier sur l'OPAH de droit commun qui va être – nous y travaillons avec la Ville d'Aurillac – renforcée d'une OPAH Renouvellement Urbain pour rentrer notamment dans le dispositif « Cœur de Ville » puisque vous savez que c'est un enjeu pour la Ville d'Aurillac. Tout cela est en train de se caler avec les services de l'État. Il y a des problèmes de conventionnement, il faut savoir comment nous emboîtons tout cela. Nous sommes quand même là, pour cette OPAH classique, sur 1,2 M€ sur 5 ans versés par la Communauté d'Agglomération et je rappelle tout l'intérêt pour les professionnels de l'artisanat et du bâtiment de ce genre de programme qui concerne souvent des petits chantiers qui sont à la portée des artisans qui n'ont pas toujours malheureusement le réflexe de venir sur nos marchés publics parce qu'ils les considèrent un peu grands.

Madame, vous pouvez intervenir.

Mme BRUGERON.- Merci. Concernant l'OPAH, c'était simplement pour faire une précision. Je lisais dans le rapport sur le Développement Durable page 23 qu'en 2019, le dispositif devrait être complété par un dispositif régional. Je voulais simplement vous apporter des précisions puisqu'effectivement, ce sera complété par un dispositif régional dans le sens où le bonus « Performance énergétique » bénéficie aux EPCI qui sont signataires du CAR (Contrat Ambition Région) et qui mettent en place ou bien abondent un dispositif d'aide à la rénovation de logements individuels.

La Région va réserver une enveloppe qui peut atteindre 10 % du montant du CAR, sous réserve que l'EPCI délibère sur un dispositif d'aide compatible avec certaines conditions :

- Le montant de l'aide régionale sera de 750 € par logement, plafonné au montant de l'aide de l'EPCI.

- Le montant de l'aide de l'EPCI est, a minima, égal au montant de l'aide de la Région et peut donc être supérieur.

- Les propriétaires occupants sont éligibles.

- Les propriétaires bailleurs de logements à usage d'habitation principale sont éligibles. Ce qui exclut les locations touristiques.

L'idée, c'est de confier l'instruction des dossiers des particuliers aux EPCI. Voilà ce que je pouvais rajouter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour la précision. Nous avons déjà passé des délibérations. Nous allons donc vérifier si celle évoquée doit être prise ou si nous avons le dispositif en place, mais en tout cas, c'est une information utile de savoir que cette opération va être abondée de façon complémentaire par la Région.

- Au titre de l'aménagement urbain et du logement, nous avons aussi notre PLUi-H qui ne nous coûte plus en argent, mais qui nous a coûté 400 000 € quand même. Il faut savoir que pour réaliser ce genre de document, au-delà de la sueur des conseillers municipaux, des élus chargés de l'urbanisme et des maires, c'est un travail qui est coûteux et c'est quelque chose qui engage l'ensemble du territoire et qui concerne l'ensemble de nos populations. Nous sommes en fin de procédure de consultation. Les personnes publiques associées ont été saisies. Nous aurons une enquête publique au mois de juin et nous devrions, si tout va bien, pouvoir approuver ce document, avant la fin de l'année.

- Nous avons un autre élément en politique d'aménagement urbain. Vous avez à l'écran l'immeuble qui a été l'objet, dans sa partie « parking au sous-sol », d'un incendie. Nous avons donc eu un déménagement de tous nos services qui étaient sur trois niveaux dans ce bâtiment ainsi qu'au rez-de-chaussée vers le Pôle Immobilier d'Entreprises parce que nous ne pouvions pas travailler de façon correcte dans ces bureaux-là. Nous avons fait le choix en Bureau Communautaire de « profiter » en quelque sorte de la vacance de l'ensemble de ces locaux pour réaliser les travaux de performance énergétique qui étaient prévus sur le bâtiment du siège. Ce n'est donc pas un surcoût, mais nous avons préféré le mettre sur ce bâtiment-là ; ce qui va nous permettre de faire une rénovation complète et permettre à nos agents – mais cela prendra plus de temps, sans doute un an et demi, voire deux ans – de rentrer dans des locaux qui seront plus confortables et plus économes, et nous sommes en train de réfléchir aussi avec la Ville d'Aurillac qui en est propriétaire sur une possibilité de réintégrer dans l'ensemble du dispositif les locaux qui abritaient Pôle Emploi puisque Pôle Emploi n'est plus là non plus pour les mêmes raisons. Nous sommes donc en train de réfléchir au réaménagement de tout cela.

- Nous avons également, toujours dans le cadre des opérations d'aménagement, une extension prévue des bureaux et du magasin du Centre Technique Communautaire. L'année dernière, nous avons réalisé l'extension des ateliers bâtiments, mais nous avons aussi nécessité d'avoir plus de locaux d'accueil pour nos personnels, vestiaires, espace de restauration et de convivialité, et plus de locaux de travail et pour le magasin. Tout cela est prévu pour cette année.

En matière d'environnement :

- L'année 2019 sera consacrée principalement à la constitution de la SEM pour la méthanisation avec l'ensemble des partenaires, que ce soient les industriels ou que ce soient les agriculteurs.

- Nous avons mis en service une station hydrogène que vous voyez en photo à l'écran, et qui a vocation à être incitatrice et à symboliser l'engagement de mon prédécesseur sur ce thème-là. La station existe. La CABA s'est portée acquéreur de deux véhicules qui pourront être alimentés par cette station. Tout cela devrait inciter les uns et les autres à réfléchir à la possibilité d'augmenter l'utilisation de cette énergie.

- En matière d'environnement également, un autre élément qui avait fait l'objet d'une signature dans le cadre du TEPCV, c'est la création d'une mare pédagogique à la Plantelière. Ce n'est pas anecdotique en tout cas financièrement puisque c'est quand même un investissement de 150 000 €, mais il ne s'agit pas simplement de planter trois joncs, il s'agit d'avoir une vision pédagogique de la mare avec l'ensemble de dispositifs techniques. Nous y reviendrons le moment venu.

Voilà pour le Budget Principal.

Je vous propose, pour ne pas être trop long, de balayer les budgets annexes qui vous seront présentés.

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Je vais vous redonner une dimension des volumes quand je dis que nous sommes dans de l'industrie. Nous distribuons 3 millions de mètres cubes, ce qui n'est pas rien, avec une baisse tendancielle, qui est constatée partout en France de la consommation. Indépendamment des aspects de population, on constate sans doute une sensibilisation des consommateurs, le coût intervient peut-être aussi, mais nous avons eu – 4,7 % de consommation entre 2017 et 2018.

Au niveau du budget, nous avons des charges fixes importantes, que nous avons du mal à resserrer. Notre objectif, sur le Budget de l'Assainissement, c'est d'avoir un autofinancement de 1 M€ et sur le Budget de l'Eau de 1,5 M€. Tout cela, c'est quelque chose qu'il faut que nous maintenions pour assurer le bon état de l'ensemble de nos dispositifs et pouvoir assurer une prestation de qualité à nos populations.

Cela passe malheureusement par une augmentation des tarifs pour 2019 – nous l'avons déjà votée, ce n'est pas une nouveauté – de 2,38 % pour l'eau et de 2,60 % pour l'assainissement.

Comme vous le savez, le Budget Assainissement est très impacté par les gros travaux, et nous avons reconduit la demande d'autorisation de transférer 200 000 € du budget principal vers l'investissement pour assurer une charge de la dette la moins importante possible.

Nous pouvons balayer les opérations prévues en 2019 au titre de ces budgets :

- La fin de la rénovation du château d'eau de Roc Castanet, qui a fait l'objet d'une visite pour certains d'entre vous tout à fait originale ;
- Les DUP sur les périmètres de captage qui font l'objet d'un travail constant ;
- La rénovation du château d'eau de Coissy qui est programmée pour 150 000 € ;
- La reprise de vannes à Velzic pour 250 000 € ;

Vous voyez que les choses vont très vite dans ces domaines-là ;

- Le Schéma directeur de l'eau, dont l'élaboration se termine, qui prévoit l'interconnexion de Vézac ;

- La fin du chantier de la rue de Firminy, au grand soulagement des riverains, mais nous sommes bien obligés de fermer les rues quand il faut refaire les réseaux ;

- Les travaux sur les communes ;

- Les deux opérations que je vous rappelle, considérant que c'est symbolique : la plus grosse et la plus petite, c'est-à-dire la rénovation du système de Souleyrie pour 32 M€ et le système d'assainissement de Mandailles pour 500 000 €. C'est-à-dire que nous sommes attentifs à la fois à nos grosses structures d'assainissement pour l'ensemble de la population la plus urbaine et les communes qui sont rattachées à Souleyrie et à notre haute vallée. La logique est que nous devons commencer par le haut pour dépolluer. Cela apparaît relativement simple, mais ce n'est pas toujours facile de le réaliser parce que les besoins sont nombreux. Mais, comme nous nous y étions engagés, les phases d'études sont terminées et nous sommes en phase de finalisation définitive de l'implantation pour des débuts de travaux dans l'année 2019 sur la pointe de la Communauté d'Agglomération.

Je vous reprécise malgré tout, parce que c'est quand même notre partenaire financier le plus important important, que nous avons 20 M€ de l'Agence de l'Eau sur l'opération de Souleyrie.

- Nous avons aussi des travaux à réaliser sur les communes.

LE BUDGET DU TDMA

Sur le Budget du TDMA, nous avons stabilisé la situation financière grâce – et nous l'avons votée – à une augmentation de la TEOM qui était de 8,9 % et que nous avons portée à 9,2 %.

Un zoom particulier sur OXYPLUS et sur le SMOCE puisque nous avons, dans des conditions différentes et sur des sujets qui ne sont pas comparables, repris dans les deux cas des personnels : deux d'OXYPLUS et deux du SMOCE, que nous avons réintégrés dans nos équipes pour continuer à travailler. Pour OXYPLUS, ce sont des gens qui étaient sur le centre de pré-tri de l'Yser et qui restent sur la déchetterie de l'Yser, c'est simplement pour eux un changement de statut au terme d'accords avec l'association. Sur le SMOCE, c'est une ventilation des personnels puisque nous avons absolument tenu à ce que tous les personnels du SMOCE n'aient pas à souffrir de la réorganisation, et donc la Communauté d'Agglomération a recruté deux personnes : l'animatrice qui gère notamment les aspects de déchets dans la restauration collective et toutes les opérations de sensibilisation au tri, et la personne qui s'occupe du broyeur. Voilà les deux personnes que nous avons intégrées.

Nous avons un risque financier très important devant nous dans cette matière, c'est la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Il faut que nous nous prémunissions puisque nous sommes aujourd'hui à une taxe à 24 € la tonne, et la perspective, c'est 65 € la tonne en 2025. Si les choses en restent à ce niveau-là, c'est près de 800 000 € de dépense complémentaire puisque tout cela est lié au nombre de tonnes qui partent en déchets finaux, et c'est de l'ordre d'un volume entre 18 000 et 20 000 tonnes pour ce qui nous concerne, les déchets transitant par le quai de transfert.

Nous avons donc, là aussi, avec nos amis de la Châtaigneraie et de Cère et Goul en Carladès, demandé à nos services de faire une projection pour bien mesurer le risque financier et bien mesurer l'intérêt de tel ou tel investissement qui nous permettrait de trier à l'amont puisque tout ce qui est trié n'est pas comptabilisé dans ces tonnages-là et donc peut être source d'économie. Mais il ne faut pas investir de façon aveugle puisque, bien souvent, le taux de sortie est relativement faible et donc le coût d'investissement ne se retrouve pas forcément en termes d'économie au bout. Certes, cela a un intérêt pour l'environnement, et personne ne conteste, bien au contraire, cette disposition-là. Mais en termes de gestion, c'est quand même ce qui doit nous préoccuper aussi, nous avons vraiment à réfléchir sur ce point-là. Nous ne sommes pas dans l'urgence. C'est un montant que le législateur a voulu incitatif pour réveiller un peu les consciences si j'ose dire pour que tout le monde se mette à réfléchir à ces sujets-là.

Au niveau des opérations prévues en 2019 :

- Premier effet concret pour nous, c'est ce qui va être réalisé cette année sur le site de l'Yser puisque nous sommes au stade des travaux d'aménagement du centre de pré-tri et de la déchetterie, tout cela pour plus de 3 M€. Il est prévu une refonte complète de la déchetterie, vous le voyez à l'écran ; le sens de circulation sera rationalisé. Aujourd'hui, pour ceux qui y vont et qui ont la chance d'avoir une remorque derrière leur voiture mais qui ne sont pas très dégourdis comme quelqu'un que je connais bien, ils vont être soulagés parce que nous pourrons tourner de façon plus rationnelle. Je plaisante, mais au-delà de la boutade, nous aurons une partie d'accueil avec un personnel qui, justement, facilitera le pré-tri de façon que les gens qui ont des choses recyclables puissent les sortir avant d'arriver sur les plateaux où il y a les bennes pour que ces produits-là puissent être recyclés par le biais de nos associations comme nous le faisons aujourd'hui, en approfondissant encore le dispositif.
- Nous allons acheter un compacteur de déchets.
- Nous allons poursuivre l'achat de matériel roulant pour les conteneurs enterrés. Je pense que les derniers qui ont été mis en place ont été installés rue Jules Ferry.

LE BUDGET DU PLIE

Pour ce qui est du Budget du PLIE, en termes budgétaires, il n'y a pas de nouveauté, nous continuons l'accompagnement vers l'emploi.

LE BUDGET DES CAMPINGS

Sur le Budget des Campings, nous envisageons les opérations suivantes sur 2019 :

- Une opération qui était programmée l'an passé, qui a été reportée et qui va être complétée sur le Camping de la Cère à Arpajon avec la restructuration du bâtiment d'accueil.
- D'autre part, nous voulons renforcer l'offre de mobil-homes au Camping de la Cère.
- Mais la grosse affaire sera sur le Camping de l'Ombrade puisque, là, nous allons engager plus de 2 M€ pour reconfigurer complètement l'aménagement du camping, en intégrant l'aire de camping-cars qui est actuellement située au bas du Foirail dans des conditions qui ne sont plus tout à fait adaptées à la norme des attentes des camping-caristes. Là, nous aurons quelque chose de rationnel, qui fonctionnera toute l'année, qui reste très proche du centre-ville et qui est dans un cadre autrement plus agréable que ce qu'est aujourd'hui le bas du Foirail, avec les animations nocturnes en particulier.

LE BUDGET DES TRANSPORTS

Pour ce qui est des Transports, nous avons un Versement de Transport qui reste stable à 2,6 M€.

Nous avons renégocié notre Délégation de Service Public avec STABUS qui a, elle-même, négocié avec les partenaires privés. Sachez que, là, nous sommes sur des perspectives avec un soutien financier du Budget Principal qui est appelé à augmenter parce que les coûts après négociation avec le partenaire privé et les coûts d'exploitation de STABUS s'accroissent. Nous étions à 700 000 € ; il faut se projeter en fin de parcours à environ 1 M€ à dégager du Budget Principal pour équilibrer les comptes des transports collectifs.

Dans la programmation 2019, nous envisageons les actions suivantes :

- Nous allons lancer une application Voyageurs et Billetterie. J'en profite pour vous dire que nous réfléchissons aussi avec le Conseil Départemental de façon à coordonner nos offres et faire en sorte que sur les lignes départementales qui arrivent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les usagers puissent indifféremment utiliser le bus de l'une ou l'autre des deux collectivités et que les horaires, autant que faire se peut, puissent être coordonnés. Nous allons, avec le Président FAURE faire une communication là-dessus début mars à Jussac puisque c'est l'entrée de la ligne de Jussac qui, symboliquement, sera marquée. Cela signifie que dans les bus du Département, les gens pourront rentrer avec la billetterie STABUS ; ce qui est, à notre sens, un progrès et un assouplissement. Il y a d'autres choses qui sont en réflexion. Il y a une autre ligne qui avait déjà fait l'objet, à titre expérimental, de ce dispositif. En même temps, nous lancerons donc, nous, une application qui devrait permettre à terme d'avoir en temps réel, sur son téléphone, l'endroit où est le bus et bien d'autres services, notamment la vente de titres dématérialisés.

LE BUDGET DE L'AÉROPORT

Pour le Budget de l'Aéroport lui-même, nous l'avons vu tout à l'heure sur la partie OSP, je n'y reviens donc pas. Nous sommes à 32 000 passagers en 2018.

Le budget s'équilibre de toute façon avec les participations paritaires du Département et de la CABA.

S'agissant de la programmation 2019, nous pouvons indiquer les points suivants :

- Nous allons participer à l'étude et à l'attribution de la nouvelle OSP. Je vous en ai déjà parlé.
- Nous avons un gros investissement cette année qui est prévu, c'est le remplacement du

camion pompier. C'est une obligation pour que nous soyons dans les normes par rapport aux contraintes réglementaires sur ces sujets-là. Il est prévu une somme de 540 000 € pour cette opération-là. Vous voyez que, là aussi, les choses vont très vite.

LE BUDGET DU CENTRE AQUATIQUE

Sur le Centre Aquatique, nous envisageons simplement une étude cette année pour le réaménagement des espaces extérieurs et du parking. Sinon, il s'agit principalement d'un budget de reconduction.

LE BUDGET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Sur les Zones d'Activités Économiques, nous allons poursuivre les commercialisations qui sont confiées à la SEBA 15 des deux Zones de Jussac et de Saint-Paul-des-Landes que nous avons déjà intégrées, ainsi que la Zone d'Esban dont je vous avais parlé tout à l'heure.

Voilà, mes chers Collègues, balayés de façon peut-être un peu rapide ou peut-être un peu longue selon les appétences des uns et des autres, l'ensemble des sujets principaux qui vont nous occuper durant cet exercice 2019.

Vous le voyez, nous avons des projets qui arrivent à maturité, d'autres qui s'achèvent et d'autres qui démarrent. Je crois que c'est le lot de toute collectivité organisée, comme l'est la Communauté d'Agglomération.

Je tiens à me féliciter de l'esprit de consensus qui règne sur l'examen de l'ensemble de ces dossiers au niveau du Bureau de la Communauté d'Agglomération où les débats sont parfaitement libres et constructifs, et où nous avons tous la préoccupation d'abord du sens de l'intérêt général par rapport à nos actions, du maintien de la Communauté d'Agglomération dans le champ de ses compétences et ça n'est pas simple parce que la Communauté d'Agglomération, comme toutes les intercommunalités, est de plus en plus sollicitée en dehors de son champ de compétences, et il est toujours très difficile de faire comprendre à telle association ou à tel groupe que la CABA n'a pas vocation à financer ou à subventionner des opérations qui sont dans le champ du social ou dans le champ de l'animation ; cela ne veut pas dire que nous nous en désintéressons, mais simplement ce n'est pas dans notre champ. Le champ des compétences a tendance malgré tout à s'élargir très progressivement par les décisions réglementaires ou législatives ou par les grands documents qui ont été définis récemment, nous en avons évoqué quelques-uns, la GEMAPI par exemple. La future Loi sur les Mobilités va sans doute amener un élargissement du champ de compétences des intercommunalités sur tout ce qui concerne les voies douces. Les grands dossiers du type NPNRU et ceux portant sur l'habitat sont des dossiers dont le pilotage est à la charge des intercommunalités.

Pour tout cela, nous avons l'obligation d'assumer, mais nous avons aussi notre volonté de maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable. Nous aurons donc à arbitrer l'ensemble de ces sujets-là non pas tellement là, mais pour nos successeurs. Il y a sans doute une réflexion à avoir pour bien cadrer quel est l'avenir de l'intercommunalité au niveau du Bassin d'Aurillac.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce document-là. Il n'y a pas de vote, mais il y a appel au débat. Il peut y avoir aussi des précisions à apporter.

Pierre MATHONIER a la parole.

M. MATHONIER.- Monsieur le Président, la présentation de ce Débat d'Orientations Budgétaires est tout à fait à l'image des réunions de Bureau que nous avons et qui sont toujours très constructives.

Nous restons prudents sur l'investissement et c'est nécessaire dans le contexte actuel. Au niveau de cet investissement, nous ne pouvons que nous féliciter de retrouver l'ensemble des projets et, je pense, pour toutes les communes, un certain équilibre entre les différentes opérations proposées. Je ne fais que retransmettre ce qui ressort des discussions du Bureau. Je trouve que ce DOB représente bien toutes les orientations dont nous discutons de façon constructive tous ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame, vous avez la parole.

Mme LACHAIZE.- Moi, je voulais souligner – vous l'avez déjà souligné longuement, Président – le travail avec le Conseil Départemental qui porte ses fruits, qui est un travail fait en très bonne collaboration et en très bonne intelligence pour tous les habitants de la CABA et du département. Il est important de le souligner. Cela n'a pas toujours été aussi facile. Il est très agréable de pouvoir travailler en bonne intelligence pour l'intérêt de tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Philippe GRANIER a la parole.

M. GRANIER.- Moi, je vais revenir un petit peu sur la partie « TDMA – traitement des déchets ». Le Président vous a alertés, il le fait bien puisque nous allons mettre en place avec le Lot et la Corrèze des partenariats. J'étais avec eux en début de semaine dernière. A ce jour, la Corrèze a fait des expérimentations plus ou moins douloureuses puisqu'elle a essayé de diminuer ce que l'on appelle les biodéchets, c'est-à-dire globalement les restes de repas, avec différentes phases qui leur ont coûté un peu d'argent. Il n'y a rien de simple là-dessus. Il va falloir que nous nous y penchions. Il faut imaginer que, de toute façon, le traitement des déchets va nous coûter plus cher dans l'avenir. Il nous coûtera plus cher si nous ne faisons rien, et il nous coûtera plus cher si, quelque part, nous créons des services. Nous allons créer des services, nous créerons donc aussi de l'emploi qui ne se délocalisera pas. Par contre, nous avons été assez vigilants, tous, pour dire que le partenariat qui a été tissé avec le Lot et la Corrèze, donc sur trois régions différentes, était important parce que nous sommes trois petites entités à l'échelle de nos régions. Il est donc important qu'au niveau des plans régionaux, nous puissions continuer à travailler ensemble, ne serait-ce que pour éviter de voir des grands groupes arriver et quelque part s'emparer de ces marchés et de voir exploser les coûts.

Je crois donc qu'il sera important, pour ceux qui arriveront derrière nous, de préserver ces partenariats interdépartementaux et interrégionaux qui font que l'on peut se servir des expériences des uns et des autres pour ne pas reproduire une bêtise qui a été faite à un endroit chez le voisin.

Mais sachez bien que le traitement des déchets sera un budget encore tendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur ROUME, vous pouvez intervenir.

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas faire de remarques sur ce que vous avez présenté sur les transports, vous avez été assez clair sur le sujet. Mais j'aimerais en faire une sur le financement des budgets des transports de toutes les autorités organisatrices de mobilité puisque c'est ce qu'elles vont devenir en France, où nous avons effectivement un Versement de Transport, mais nous ne pouvons pas faire vraiment de prospective parce que c'est l'opacité la plus totale pour avoir les données de ce que représente ce Versement Transport.

En gros, l'Autorité Organisatrice sait ce qu'elle touche quand elle le touche. C'est dû à une chose, c'est qu'il y a un blocage ; alors c'est du côté de l'URSSAF nationale qui prélève les sommes et qui, sous couvert de recommandations de la CNIL, ne fait aucune transparence sur ses données. Dans le cadre de la préparation de la LOM, nous sommes un certain nombre d'Élus à le demander au niveau national, nous voudrions que les autorités organisatrices disposent de ces données. Sinon jamais nous n'aurons une vision sur plusieurs années. Je pense que nous pouvons y arriver. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, derrière, nous pourrions avoir une certaine idée aussi de la gestion des URSSAF sur ce prélèvement du Versement de Transport, parce que les sommes collectées nationalement, c'est 8 milliards d'euros et l'URSSAF touche 1 % de ces 8 milliards d'euros, c'est-à-dire 80 M€, par an, dont on ne sait pas trop à quoi ils servent.

Il y a donc vraiment là des informations à avoir, et je crois que, tous, autant que nous sommes, si nous pouvons, à un moment donné ou à un autre, poser cette question, cela sera le bienvenu pour l'avenir et pour nos successeurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre.

Nous allons demander à Jacques MÉZARD s'il veut nous dire un mot sur, notamment, la Route Nationale 122 et les perspectives dans ce domaine.

M. MÉZARD.- Merci, Président. Simplement un mot pour rappeler ce que nous avons fait ces derniers jours. J'avais demandé à Christophe BÉCHU, qui est le Maire d'Angers et le Président de la Communauté Urbaine d'Angers, qui est aussi un ancien sénateur et député européen, de venir ici comme Président de l'Agence Française de Financement des Infrastructures de Transport pour faire le point sur la Route Nationale 122, sachant que c'est l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) qui, comme son nom l'indique, finance l'entretien et le développement, entre autres, des routes nationales. Nous avons effectivement eu une réunion de travail avec lui et avec le Président du Conseil Départemental, la Vice-Présidente de la Région, le Président de la CABA, Madame le Préfet et la DREAL pour lui exposer - ce que j'avais déjà fait, mais je voulais qu'il fasse avec tous les partenaires potentiels - le point sur la Nationale 122 en ayant des objectifs je n'ose pas dire ambitieux mais justes parce que, si l'on continue à faire des petits morceaux, un tous les 15 ou 20 ans, nous en avons pour plus d'un siècle, nous avons déjà connu cela et nous avons aussi connu les blocages locaux, et ceux qui ont connu Les Estresses se souviennent que ce n'est pas toujours de la faute de l'État quand il y a du retard.

L'objectif, c'est de fixer des objectifs larges, avec un plan qui pourrait être sur une dizaine d'années. Il nous est apparu ensemble qu'il fallait impérativement régler le problème du verrou de Maurs/Figeac pour se désenclaver vers le Sud-Ouest. Si le COPIL avait prévu dans les études urgentes de mettre en priorité la déviation de Maurs – ce qui correspond à une trentaine de millions d'euros – à mon avis, cela ne solutionne pas le problème parce que le verrou reste. Cela facilitera la circulation, mais cela ne résoudra pas le blocage de Maurs/Figeac. Nous avons donc conclu qu'il était nécessaire d'envisager le traitement du tronçon Maurs/Figeac, c'est 100 M€, et puis de l'autre côté, de régler ensemble le problème Polminhac/Vic, plutôt que d'avancer par morceaux, avec une grande déviation qui a l'avantage déjà d'être très éloignée de la route actuelle et donc des habitations et des zones urbanisées. C'est aussi un dossier important, mais je pense que c'est faisable. Je pense qu'il y a une fenêtre de tir qui s'ouvre et qu'il ne faut pas la laisser passer. Sur une dizaine d'années, cela représente entre 20 et 25 M€ par an. C'est jouable. Comme tu l'as rappelé, le fait que les Collectivités puissent donner un signal même faible est une bonne chose. Nous l'avons fait pour la déviation de Sansac ; c'est ce qui a débloqué le dossier. Je pense qu'il faut que ce soit un peu symbolique en tout cas à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ; si nous sommes tous d'accord, ce sera un moyen de débloquer le système.

J'en ai reparlé mardi à la Ministre des Transports, et je pense que nous pouvons tenir le bon bout, mais qu'il faut négocier le tout ensemble, c'est-à-dire les deux tronçons, parce que si nous arrivons à régler tout le problème entre Figeac et le Lioran nous avancerons largement dans ce dossier, sachant qu'ensuite, il y a la question du choix de la trajectoire par rapport éventuellement à la déviation de Saint-Flour ; c'est un vrai sujet qui ne dépend pas que de nous, mais il y a bien un moment où il faudra choisir entre deux itinéraires, entre Murat et l'autoroute. Mais en tout cas, entre Figeac et le Lioran, je pense qu'il faut avancer comme cela et considérer que ce n'est pas un objectif ambitieux, mais un objectif juste et normal. Il y a suffisamment eu de retards là-dessus. Je pense que nous pouvons y arriver. Le Président de l'AFITF a eu à la fois une oreille sympathique, mais aussi positive, qu'il a clairement exprimée en nous disant qu'il nous soutiendrait par rapport au ministère, et je sais que c'est aussi une oreille attentive que nous avons de la Ministre des Transports. Il faut donc aller vite. Nous avons convenu qu'il y ait un relevé de cette discussion avec un courrier à la signature des présidents des collectivités que tu as dû recevoir aujourd'hui. Voilà le point de ce dossier. J'espère que nous allons y arriver.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est donc un très gros chantier dans tous les sens du terme qui est devant nous, mais qui est porteur d'avenir.

Pas de regrets pour d'autres interventions sur le Débat d'Orientations Budgétaires ?

Non.

Vous avez dans vos dossiers – je ne les évoque pas mais nous pourrions en parler à l'occasion si vous le souhaitez – les rapports qui doivent être intégrés au Rapport d'Orientations Budgétaires, en l'occurrence le rapport sur le Schéma de Mutualisation, bilan et perspectives, et le rapport sur la situation en matière de Développement Durable, qui sont des sujets qui nous occupent également et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Il n'y a pas de vote. Nous devons prendre acte de ce débat.

Quelqu'un souhaite-t-il ne pas prendre acte ? Non.

Personne ne s'abstient.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 10.

Il nous reste un ordre du jour encore important non pas en nombre, mais en volume et en intérêt des délibérations.

Nous passons à la délibération qui vous est proposée concernant les dispositions relatives aux modalités de passation et d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Immeuble de la Paix que j'évoquais tout à l'heure. C'est Roland CORNET qui nous rapporte ce projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N° 11 : MARCHÉS – DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE PASSATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE DE LA PAIX

Rapporteur : M. Roland CORNET

M. CORNET.- Merci, Président. Comme vous l'évoquiez tout à l'heure, l'incendie survenu dans l'immeuble de la Paix et le relogement des services ont amené la CABA à se positionner sur une réorganisation des services et une amélioration thermique et énergétique de l'immeuble.

L'immeuble de la Paix est divisé actuellement entre deux copropriétaires : la CABA pour la presque totalité du bâtiment, le reste de l'emprise étant propriété de la SEBA15.

La CABA envisage une réorganisation de ses services et l'agrandissement des surfaces mises à disposition de la Mission Locale. Aussi, elle souhaite se porter acquéreur de la surface disponible en rez-de-chaussée du fait du départ de Pôle Emploi.

Dans l'attente de la réalisation de cette acquisition, les différentes composantes du projet global mobilisent alternativement ou simultanément les compétences propres à chacun des deux maîtres d'ouvrage. Aussi, dans un souci de cohérence et de continuité du projet et en raison de l'imbrication des aménagements relevant de leurs maîtrises d'ouvrage respectives, la Communauté d'Agglomération et la SEBA 15 ont décidé d'un commun accord de confier à la CABA la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux.

Le programme de rénovation de l'immeuble est organisé selon deux hypothèses. La première concerne le sinistre incendie ; au titre de cette hypothèse, la mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre sera d'évaluer en phase de diagnostic, en relation avec les expertises d'assurance et en fonction des dégradations liées strictement au sinistre, les contraintes de mise aux normes actuelles afférentes. La deuxième relève de la volonté du maître d'ouvrage de procéder à la rénovation thermique, énergétique et fonctionnelle du bâtiment.

La mission de maîtrise d'œuvre sera décomposée en une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Par ailleurs, il sera exigé du prestataire en charge de la mission de maîtrise d'œuvre d'assurer un travail de concertation et de coordination des différents occupants et partenaires.

Afin de répondre aux exigences du programme et dans le but de proposer un aménagement qualitatif et fonctionnel, l'équipe de maîtrise d'œuvre devra réunir les compétences suivantes :

- architecture,
- BET Énergie/thermie,
- structure et infrastructure, fluides, courants forts et faibles,
- économie de la construction,
- gestion des aspects « qualité environnementale » du projet,
- ordonnancement, pilotage et coordination.

Le mandataire sera l'architecte.

Le montant total de l'opération est estimé à 2 M€ hors taxes, aux conditions économiques de janvier 2019, et constitue un plafond actualisable et révisable en fonction de l'indice des coûts de la construction.

C'est donc sur la base de cette dernière estimation que va être réalisée la consultation des maîtres d'œuvre chargés de conduire les travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Paix. Selon les recommandations de la Mission interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre s'évalue sur la base d'un taux de rémunération qui est fonction de la nature des travaux, de la complexité de l'ouvrage à réaliser et des différentes missions qui sont demandées à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce taux, pour un ouvrage de bâtiment en réhabilitation, est évalué entre 12 et 15 %. Sur cette base, le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre pourrait être compris entre 240 000 € HT et 300 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder, pour la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble de la Paix, à la consultation des opérateurs économiques par voie de procédure concurrentielle avec négociation conformément aux dispositions des articles 90, 25, 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser M. le Président à dresser la liste des candidats admis à négocier après avis de la Commission d'Appel d'Offres de la CABA ;
- d'autoriser M. le Président ou son délégué à conduire les négociations avec les candidats invités à participer à cette phase ;

- d'autoriser enfin M. le Président à signer, dans les formes et limites financières énoncées ci-dessus, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble de la Paix avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Roland, pour la présentation de cette délibération qui est classique dans son ordonnancement, mais qui représente un volume d'investissement et qui représente surtout, au bout, des conditions de travail pour nos agents et des conditions d'accueil pour nos concitoyens sans aucune comparaison avec ce que nous avons jusqu'à présent. Donc à toute chose malheur est bon.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je peux donc la mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La délibération suivante concerne le développement économique avec l'extension de la ZAC du Puy d'Esban, le lancement de la concertation préalable et les objectifs poursuivis en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Esban 2 ». C'est le Vice-Président en charge du Développement Économique, Christophe PESTRINAUX, qui va nous présenter ce projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N° 12 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – EXTENSION DE LA ZAC DU PUY D'ESBAN – LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET OBJECTIFS POURSUIVIS EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DÉNOMMÉE « ESBAN 2 »

Rapporteur : M. Christophe PESTRINAUX

M. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président. En préalable, je voulais rappeler – mais M. le Président l'a très bien fait tout à l'heure – que la ZAC du Puy d'Esban (que nous pourrions nommer « Esban 1 » puisque la prochaine s'appellera « Esban 2 ») est très avancée en terme de commercialisation et qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'apporter une continuité de foncier pour les entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, qu'elles soient déjà présentes, qu'elles se développent, ou même qu'elles viennent de l'extérieur puisque nous avons eu tout récemment un contact d'une entreprise qui est implantée hors du département.

Les études préalables à la réalisation de cette extension sont en cours. Il y en a un certain nombre, cela prend du temps. Peut-être que Jean-Noël VIDAL, qui nous fait le plaisir d'être là ce soir et qui nous expliquera tout à l'heure plus en détail la constitution de la ZAC, pourra nous donner de plus amples explications.

Comme je vous l'ai dit, les objectifs de cette ZAC – c'est repris dans la délibération –, c'est de disposer d'une nouvelle offre en foncier économique qui serait immédiatement commercialisable et constructible, afin de répondre aux besoins de développement des entreprises du territoire ou des entreprises qui viennent de l'extérieur, et cela pour les 10 à 15 prochaines années, et d'implanter cette nouvelle zone économique en cohérence avec les prescriptions du SCoT et du PLUi-H, tout en prenant en compte les différents enjeux de ce secteur, notamment sur le plan environnemental ; nous y reviendrons tout à l'heure aussi.

Comme le prévoit la loi, il convient de mettre en place les modalités de la concertation qui pourront s'établir selon les dispositions suivantes, à savoir :

- des réunions d'information et de concertation avec les exploitants agricoles, les propriétaires fonciers concernés et les riverains immédiats du périmètre d'études ;

- une réunion publique de concertation/présentation du projet d'aménagement en mairie d'Ytrac ;
- la mise à disposition du public d'éléments d'information et d'un registre de concertation dans les locaux de la CABA ainsi qu'à la Mairie d'Ytrac.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur le bilan.

Cela, c'est l'objet de la délibération qui est de proposer au Conseil Communautaire d'approuver les objectifs poursuivis tels que rappelés ci-avant et d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités que je viens de reprendre. Mais l'intérêt de la délibération, c'est aussi de vous présenter la ZAC d'Esban 2.

(Présentation de documents sur écran)

M. Jean-Noël VIDAL (SEBA 15).- Avant de parler d'Esban 2, je dois vous parler d'Esban 1 évidemment.

Vous voyez cette photo de la zone d'Esban qui date d'une dizaine d'années. Il n'y a même pas la station d'épuration qu'a réalisée la CABA. On voit cette zone-là qui est la zone pour Esban 2 aux confins de la forêt de Branviel de ce côté, de la route nationale ici et de la voie ferrée à ce niveau-là. Nous sommes positionnés à l'envers grosso modo par rapport à la RN actuelle.

Esban 1, ce sont actuellement 27 actes qui ont été signés avec 21 propriétaires. Il y a eu un compromis de vente qui a été signé le 25 janvier dernier sur ce terrain-là. Il reste donc en commercialisation immédiate 1 hectare et demi ici et 6 800 m² ici, et en commercialisation différée 16 000 m² ici et 21 000 m² ici. Nous arrivons à 74 % de taux de commercialisation, à plus de 82 % si on considère la commercialisation à court terme. Ces deux entités de 16 000 m² et 21 000 m² seront commercialisées au démarrage de la ZAC de la Sablière, compte tenu que nous avons encore 9 000 m³ de terre végétale sur la partie haute et nous devons combler 13 000 m³ de terre argileuse sur la partie basse de cette plate-forme, compte tenu que les ZAC d'Esban et de la Sablière ont été conçues à l'époque de façon concomitante.

Il est donc effectivement grand temps de travailler sur Esban 2 au regard du taux de commercialisation actuel sur Esban 1. Simplement, je dois préciser que, pour ce qui concerne le compromis de vente que nous avons signé le 25 janvier, il s'agit de l'entreprise POTEL. Par ailleurs, nous avons 3 contacts en cours sur les trois derniers lots, dont un contact très intéressant, comme l'évoquaient M. le Président et M. le Vice-Président tout à l'heure, sur ce terrain-là, notamment une activité industrielle qui, potentiellement, pourrait venir de l'extérieur du département et deux contacts locaux pour les deux autres parcelles.

Voilà ce que je pouvais dire sur la partie Esban 1.

Pour l'anecdote, nous avons détruit la maison Bagdhali en fin d'année 2018. C'était la dernière maison à l'entrée de la zone. Cela donnera un peu plus d'air à l'entrée de zone, et surtout, nous allons gagner un peu plus d'espace de commercialisation compte tenu qu'à l'origine, il était prévu 18 500 m² sur cette plate-forme et nous arrivons ainsi, en valorisant cet espace, à 21 000 m² sur la zone d'Esban.

Les travaux sont terminés sur la zone d'Esban 1. Il reste, comme je l'évoquais tout à l'heure, deux menus chantiers, qui ne sont pas payés par la ZAC d'Esban, mais dans le cadre des travaux de la Sablière, à savoir les 13 000 m³ de terre argileuse qui vont venir combler une partie de la zone, qui viendront de la Zone de la Sablière, et les 9 000 m³ restants de terre végétale, nous les évacuons pour les mettre sur la Zone de la Sablière. Grosso modo, pendant dix ans, nous n'avons pas dépensé un centime pour évacuer 48 000 m³ de terre végétale ; nous les avons donnés bon an mal an à toutes les entreprises du territoire qui voulaient récupérer cette terre végétale.

Sur l'étude d'extension d'Esban 2, où en sommes-nous ?

Nous avons réalisé, il y a à peu près 18 mois, le diagnostic du site et l'étude des besoins économiques entre 2016 et 2017.

Nous avons rendu en comité de pilotage la phase 2 et la phase 3 au mois de décembre.

Il y avait plusieurs études à mener :

- la réalisation du levé topographique ;
- la réalisation des sondages géotechniques qui ont été faits au printemps dernier ;
- la phase terrain de l'étude d'impact sur 4 saisons. Le plus gros du morceau, c'est l'étude d'impact qui a été réalisée sur toute l'année 2017 et une partie de 2018. Cette étude fait l'objet maintenant d'une confrontation avec la DREAL avant le dépôt du dossier ;
- l'étude hydraulique et l'étude sur les énergies renouvelables qui sont des études obligatoires dans le cadre du dépôt de dossier, que l'on appelle « le dossier d'autorisation unique » qui comprend trois volets, à savoir : l'étude d'impact, le dossier Loi sur l'Eau et le dossier CNPN (Commission Nationale de Protection de la Nature).

Cela nous a occupés pendant la phase 2 de l'étude, la phase la plus importante, donc pendant 2017 et une grande partie de 2018.

En parallèle, il a fallu travailler sur le projet d'aménagement qui est un projet à 10 esquisses d'aménagement sur 2017 et 2018, pour finaliser un projet que je vais vite résumer parce que nous n'allons pas détailler toutes les esquisses, ce serait trop fastidieux pour tout le monde, d'autant plus que cela a été déjà débattu lors du dernier Bureau Communautaire et également en comité de pilotage au mois de décembre sur la phase 2 et la phase 3 qui a validé les deux étapes.

La phase 3 correspond au travail sur le projet finalisé, au phasage de l'investissement, compte tenu qu'à la différence d'Esban 1, il n'est pas question, a priori, de réaliser l'ensemble de la zone d'un seul bloc, compte tenu que nous sommes sur une typologie complètement différente de celle d'Esban 1. A Esban 1, nous faisons table rase de la topographie ; les zones humides, nous pouvons les compenser parce que nous ne les compensons qu'à 60 %. Sur Esban 2, nous avons une topographie beaucoup plus mouvementée, nous avons des zones humides présentes. Donc, du coup, nous sommes sur un aménagement plus fin, un peu plus technique, un peu plus coûteux ; nous allons l'évoquer tout à l'heure.

Pour ce qui est de notre travail en cours, nous travaillons sur le dépôt du dossier d'autorisation unique qui comprend les trois volets que j'évoquais tout à l'heure, à savoir l'étude d'impact, le dossier CNPN et le dossier Loi sur l'Eau, en lien avec l'étude d'implantation d'un projet industriel. Nous avons effectivement un projet industriel, sur lequel nous étudions la faisabilité d'une implantation sur ce périmètre de 40 hectares, qui est le périmètre d'étude de l'extension d'Esban. Paradoxalement, ce projet est très urgent, mais en parallèle, cela nous retarde un peu le dépôt de notre dossier d'étude d'impact, compte tenu qu'on lie maintenant le dossier d'étude d'impact avec le dossier d'espèces protégées qui sera déposé par l'entreprise, si elle va plus loin avec nous, dans le cadre de cette implantation puisque nous avons référencé un certain nombre de contraintes environnementales sur la parcelle en question.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la partie « état d'avancement ».

Plus précisément, sur le diagnostic, les points positifs que nous évoquions tout à l'heure, qui ont été déjà rappelés dans la délibération, sont les suivants :

- La densification économique sur un même secteur. Evidemment, il ne s'agit pas de multiplier des zones d'activités économiques sur des secteurs complètement éclatés du territoire. Il s'agit plutôt de densifier les endroits où le SCoT, le PLU et même le SDAU à l'époque le prévoient, et où le PLUi le prévoit maintenant.

- Peu de présence d'habitat à proximité. C'est un vrai atout par rapport à l'implantation de cette zone de 40 hectares.
 - La proximité des réseaux et voiries. Effectivement, comme je l'évoquais tout à l'heure, nous sommes à proximité tout de suite de la RN 122, de la RD 153 que l'on appelle classiquement la route du barrage. Nous sommes donc très bien desservis en voiries.
 - Peu de servitudes liées à des réseaux.
- Ce sont les points positifs du secteur.

Par contre, nous avons une contrainte majeure, elle est environnementale compte tenu que sur les 41,5 ha, nous avons 7 ha de zones humides, dont j'enlève 1,5 ha qui correspondait aux compensations dues par Esban 1 et La Sablière ; nous avons donc 5,5 ha de zones humides sur les 40 hectares restants. Evidemment, maintenant, comme vous l'avez compris, nous n'allons pas les détruire ; avec une compensation à 150 %, nous ne les détruisons pas, nous aménageons les terrains tout autour, à la différence d'Esban 1. Cela a en conséquence une contrainte sur le taux de cessibilité des terrains par rapport à Esban 1.

Pour vous donner deux chiffres, parce que j'ai peur de les oublier plus tard, sur Esban 1, sur 100 % des terrains, nous avons 70 % de terrains cessibles ; sur Esban 2, nous arrivons à 56 ou 57 % de terrains cessibles ; nous sommes donc à un niveau 25 % moins élevé que sur Esban 1. Forcément, si ce taux de cessibilité est faible, il y a des incidences sur le coût général de l'opération.

L'enjeu, c'est de proposer une nouvelle offre économique adaptée à la demande, tout en préservant et valorisant les espaces à enjeux écologiques. C'est tout l'objectif d'Esban 2 d'avoir effectivement une belle cohabitation entre ce que nous pouvons proposer aux entreprises et les enjeux écologiques à préserver.

Une étude des besoins économiques a été menée fin 2016 auprès de 220 entreprises du territoire, c'est-à-dire toutes les entreprises de plus de 5 salariés. Il y a eu un taux de participation important : 50 entreprises ont répondu. Deux tendances fortes sont ressorties de cette étude :

- Plus de 40 % des demandes portent sur des superficies inférieures à 1 500 m² ; ce qui n'existait pas sur Esban 1, compte tenu de la configuration d'Esban 1, la taille des plates-formes ne nous le permettait pas, au regard de leur profondeur ; 140 m en moyenne de profondeur, cela ne permet pas de faire des parcelles en lanières de moins de 1 500 m².
- La deuxième tendance, c'était de prévoir également des surfaces importantes de 30 000 à 40 000 m² pour des entreprises qui ont des besoins de grandes surfaces.

Nous devons donc répondre aux deux tendances : les demandes pour des superficies de moins de 1 500 m² et celles pour des superficies de plus de 30 000 à 40 000 m².

Je suis trop long, je vais donc accélérer.

Vous avez le PLU actuel, qui n'est pas le PLUi, sur lequel on voit la zone à urbaniser qui était prévue en 2007 sur Ytrac et des terrains qui sont en zone N. Cela, ce n'est pas très important, je ne vais donc pas m'y attarder.

Je vais encore passer plus vite sur les esquisses que je vous ai évoquées tout à l'heure pour arriver quasiment à l'esquisse 10, compte tenu que je vous ai bien résumé les contraintes environnementales. Mais je vais m'arrêter quand même deux secondes sur ces contraintes environnementales.

Nous notons sur la zone la présence d'espèces protégées. Il y a des grands capricornes qui sont présents sur une chênaie qui se trouve sur la parcelle de 4 hectares sur laquelle le projet industriel pourrait s'implanter. Il y avait une fougère classée au niveau mondial ou européen, mais heureusement elle est sur la zone humide d'Esban 1 et donc elle ne nous concerne pas. Par ailleurs, nous devons maintenir les écoulements d'alimentation des zones humides et renforcer les corridors biologiques sur ces espaces-là.

Pour arriver à l'esquisse 10, pour ce qui est de l'aménagement global, nous avons été obligés de tenir compte de ces éléments-là.

Sur l'esquisse 10, nous avons validé la surface à 41,5 ha du fait de l'acquisition imminente des 5 derniers hectares. Je n'avais pas eu le temps de préciser que la CABA avait acheté déjà 37 ha sur ces terrains-là. Dans les prochains jours, M. le Président va signer l'acte pour l'acquisition de ces terrains qui sont situés ici. Nous sommes prêts ; simplement, cela bouchonne chez le notaire. Vous allez donc acquérir les 5 derniers hectares.

Il est prévu la création des deux grands lots que nous évoquions tout à l'heure. Du coup, l'idée, c'est d'avoir un grand lot de 39 000 m² pour un projet industriel sur la partie Sud et également un deuxième grand lot de 38 000 m² sur la partie correspondant à la deuxième phase, mais en fait, vous allez voir que la deuxième phase devient la première.

Il faut noter aussi la validation de principe de l'accès principal à la zone. Nous avons négocié avec le Département et la DIR Massif-Central la possibilité de pouvoir accéder à la fois sur la RN 122 et la RD 153.

J'en arrive aux données chiffrées.

On parle de 40 ha, hors la zone humide d'Esban 1.

La surface des zones humides est de 7 ha, dont 5,5 ha sur Esban 2.

Les surfaces cessibles correspondent à 22,4 ha. Cela fait 56 % des surfaces aménagées, contre 69 % pour Esban 1.

Au départ, nous étions plutôt sur deux phases d'aménagement qui étaient plus équilibrées (11 hectares pour la première et une dizaine d'hectares pour la deuxième). Mais compte tenu que, potentiellement, pour avoir un projet industriel qui s'implante là, nous avons besoin d'avoir une deuxième grande plate-forme de 38 000 m² sur la phase 1, le découpage qui était délimité par les zones humides fait que nous proposerions une phase 1 beaucoup plus ambitieuse à 16 ha cessibles et simplement une surface de 5,7 ha pour la deuxième phase de travaux. Par contre, à la différence d'Esban 1, nous allons aménager 18 à 20 plates-formes. Sur Esban 1, c'étaient 8 plates-formes. Sur Esban 2, il y a donc une vraie technicité qui est complètement différente d'Esban 1, et cette zone exige des travaux beaucoup plus fins.

Pour avancer sur la partie financière, Esban 2 est un projet conséquent. Esban 1, c'est 13,5 M€ d'investissements. Sur Esban 2, nous arrivons à 18,5 M€ d'investissements. Il ne faut pas prendre pour argent comptant les éléments que je vous donne sur la vente des terrains.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, le tableau n'est pas lisible.

M. Jean-Noël VIDAL.- Je vous donne simplement les grandes tendances : 18,5 M€ d'investissements. Le prix moyen de cession de terrains...

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Jean-Noël, je vous interromps. Sur les prix de cession, c'est une décision qui appartient à la Communauté d'Agglomération, et ce sujet n'est pas ouvert aujourd'hui. Passons sur ces points-là. Nous en restons au plan à ce stade. Sinon nous risquons de mettre les choses dans le désordre.

M. Jean-Noël VIDAL.- Je ne développe donc pas la partie « investissements ».

Je vais quand même évoquer les éléments liés à la ZAC. Nous sommes sur une ZAC. C'est une procédure longue.

Vous débutez ce soir, avec cette délibération sur les objectifs et les modalités de concertation, la première étape administrative. Nous en sommes donc là avec cette présente délibération du 11 février.

Je ne vais pas lister toutes les étapes, il y en a une dizaine.

Je passe directement à la suite.

Il y a 7 à 8 délibérations à prendre pour arriver jusqu'à la réalisation in fine de la zone aménagée et la livraison des terrains.

Nous estimons effectivement un délai entre 24 et 30 mois pour la vente des terrains sur Esban 2 en dehors de ce que nous allons pouvoir faire sur des cas particuliers.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Noël. Jacques MÉZARD a la parole.

M. MÉZARD.- Je ne veux pas amener une touche qui perturberait la bonne ambiance.

Nous avons fait venir le Préfet de Région pour réunir tous les services de l'État pour dire que ce que vous venez de dire est inacceptable. Il y en a ras-le-bol de ces accumulations de procédures dont certaines peuvent se traiter en même temps selon une formule consacrée. A force d'accepter ce genre de chose, c'est comme cela qu'on en crève ! Le Préfet de Région est donc venu. Il a donné instruction à tous les services de l'État que nous en sortions sur une durée de moitié. Il faut donc y arriver. Vous venez de dire que, par exemple, les dossiers s'accumulaient chez le notaire et que cela faisait perdre du temps. Dans ce cas-là, vous en changez.

Quand nous avons des industriels qui sont prêts à démarrer, à construire une usine, nous ne pouvons nous dire : eh bien, voilà, nous avons une accumulation de procédures et donc ce sera dans 24 mois ou dans 30 mois. Je suis désolé, j'ai vécu cela suffisamment longtemps, c'est insupportable.

M. LE PRÉSIDENT.- Une précision, Jacques, parce que Jean-Noël a peut-être été un peu trop disert et a noyé l'essentiel et l'accessoire.

Sur l'essentiel, c'est-à-dire la rapidité par rapport à la sollicitation d'une entreprise locale, nous sommes parfaitement en ligne avec les instructions que le Préfet de Région a données aux services de l'État. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir, si ce n'est qu'il faut prendre en compte la technicité du dossier lui-même, mais là-dessus les uns et les autres y travaillent. Le calendrier qui est présenté là est donc un calendrier d'une part théorique, d'autre part de principe qui n'est pas passé encore au niveau de la Communauté d'Agglomération. Mais en tout état de cause, pour la parcelle de 4 ha qui fait l'objet des travaux, nous sommes dans un calendrier qui n'est pas celui-là et qui est bien un calendrier court.

M. Jean-Noël VIDAL.- C'est ce que j'avais dit, c'est un calendrier court. Le calendrier qui a été indiqué là ne concerne pas la partie en question qui est hors ZAC.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Noël.

Nous avons donc eu toute la pédagogie du projet. Jean-Antoine MOINS a la parole.

M. MOINS.- Moi, je ne sais pas si on a noyé le principal et l'accessoire. Mais quand on va faire 18 M€ d'investissements sur un projet aussi important et essentiel pour le territoire, que nous soyons bien clairs et d'accord là-dessus, je pense quand même que ce qui est utile, c'est de savoir combien cela va coûter au mètre carré, parce que pour avoir des entreprises sur 22,5 ha de cessibles, il va falloir un certain nombre d'entreprises et il faut quand même avoir un prix de marché qui soit supportable. Moi, j'ai compris que cela allait coûter 18 M€, que nous n'avons, me semble-t-il, pas d'aides pour une baisse des tarifs, que c'était très contraint au niveau environnemental et très contraint au niveau des travaux de réalisation. Je trouve cela très sympathique comme présentation, mais au moins je pense qu'il aurait été utile que nous ayons un chiffrage à la louche pour savoir si le prix de notre terrain vendu sera identique au prix du terrain d'Esban 1 ou s'il va être au-dessus. Cela, ça me semble à mon avis essentiel si nous devons nous lancer sur un projet aussi important.

C'est un projet important parce que nous avons besoin de terrains, mais il faut que nous puissions offrir des terrains dans des conditions financières supportables pour les entreprises.

Nous n'allons pas nous engager sur des travaux à des coûts très importants pour avoir une zone qui aura du mal à se commercialiser si le coût de réalisation est trop important et si les contraintes environnementales sont importantes. Quand j'ai dit cela, j'exclus les 4 ha dont tout le monde connaît le dossier et dont tout le monde suit le dossier aujourd'hui pour qu'il puisse avancer, mais nous ne sommes que sur 4 ha sur 22 au total, et nous sommes sur une partie de zone qui est différente de la zone humide qui va poser des difficultés.

Tout cela pour dire qu'il faudrait quand même bien préciser les choses. Vous avez discuté de cela en Bureau. Nous ne sommes pas tous réunis en Bureau. Il me semble important quand même que nous puissions avoir une présentation plus sérieuse allais-je dire, plus affinée et que nous puissions savoir à quel prix ce terrain sortira pour les entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis tout à fait d'accord sur la demande effectivement. Mais nous sommes là en avance. L'objet de la délibération, c'est de lancer la concertation. Effectivement, les choses sont trop importantes pour que nous lâchions des prix au mètre carré aujourd'hui alors que nous n'avons pas la vision précise de l'ensemble des coûts en fonction des conditions de réalisation. Les conditions de réalisation, c'est la Communauté d'Agglomération qui va les décider. Tout cela doit être travaillé en Commission Développement Économique, passera en Bureau après, et reviendra évidemment devant le Conseil Communautaire.

Je crois qu'il faut que nous soyons très prudents dans cette affaire-là parce que c'est un enjeu majeur pour le territoire de la Communauté d'Agglomération. C'est un enjeu majeur pour nos entreprises. Il faut effectivement que ce projet sorte dans les prix du marché ; c'est-à-dire que si nous faisons quelque chose qui n'est pas vendable, nous n'aurons pas fait une action utile. Vous l'avez compris, la zone est compliquée, tout cela demande à être travaillé et retravaillé. Nous présenterons les choses lorsqu'elles seront abouties de façon beaucoup plus précise, et nous les présenterons au fil des avancées du dossier, au vu de ce que le Vice-Président pourra nous indiquer comme étant traité par la Commission parce qu'il y a un aspect technique important, il faut rentrer dans le fond du dossier, et ensuite par le Bureau Communautaire, avant de revenir devant le Conseil, et je vous invite à participer à la Commission lorsque ce sujet viendra à son ordre du jour pour que nous soyons bien tous au même niveau d'information.

Mais lâcher un prix aujourd'hui serait une hérésie parce que nous n'avons pas les éléments qui construisent le prix. Mais les choses viendront en leur temps bien évidemment, de façon que nous puissions, les uns et les autres, prendre les décisions en connaissance de cause. Nous sommes encore en phase exploratoire sur ce dossier, contrairement à ce que peut laisser croire la présentation qui laisse à penser que tout est bouclé. Rien n'est encore bouclé.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je peux donc mettre la délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Me rci beaucoup.

Nous enchaînons avec la délibération n° 13 sur un sujet essentiel concernant la Politique de la Ville, l'engagement de participation de la CABA au titre du NPNRU de Marmiers et la création d'une autorisation de programme. C'est Alain COUDON qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 13 : POLITIQUE DE LA VILLE – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION DE LA CABA AU TITRE DU NPNRU DE MARMIERS ET CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. Alain COUDON

M. COUDON.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, un petit rappel sur l'origine de ce Programme de Rénovation Urbaine pour vous dire qu'en 2014, l'État a défini certains Quartiers Prioritaires en fonction d'un critère essentiel qui était celui des revenus des habitants. Pour notre collectivité, seule une partie du quartier de Marmiers a répondu aux critères définis.

Un an après, 2015 voit la signature d'un Contrat de Ville afin de proposer une transformation profonde de ce quartier avec la définition d'orientations stratégiques qui reposent sur trois piliers essentiels :

- Le premier : l'emploi et le développement économique ;
- Le second : la cohésion sociale ;
- Et enfin : le cadre de vie et le renouvellement urbain.

L'ensemble des partenaires a défini ensuite la vocation de ce quartier à moyen terme au travers de 4 axes :

- Le premier qui a été la revalorisation et le confortement du Pôle commercial de Marmiers ;
- Le deuxième : la création des conditions de renouvellement de l'offre de produits « habitat » ;
- Le troisième : la suppression des configurations pénalisantes pour régler les problèmes d'incivilité et de trafics ;
- Enfin, l'accompagnement d'une meilleure répartition de l'offre sociale au niveau de l'Agglomération.

A partir de ces orientations et de ces axes, les partenaires ont réfléchi sur le devenir de ce quartier. Il en est ressorti les actions que je vais vous présenter maintenant.

La première étant celle que pilote la CABA. Je vous donne d'abord les montants globaux. Ensuite, je vous dirai un peu la part de chacun des financeurs. La conduite du projet se chiffre pour la CABA à 630 000 €.

Ensuite, il est prévu un gros programme de démolition de divers logements : 92 logements rue de Marmiesse et 119 logements de la cité Clemenceau pour un montant de 7 100 000 €. Ce sont des résidences gérées par Cantal Habitat. Si nous démolissons, il faut reconstruire. Pour ce qui est des reconstructions, 63 logements vont être construits hors site de Marmiers, un collectif de 25 logements et 12 maisons pour séniors pour un montant de 12,8 M€.

Il est prévu également une action sur la rénovation de logements au niveau de Canteloube. C'est une opération de résidentialisation de 56 logements pour un montant de 2,7 M€.

Ensuite, nous avons une opération qui est menée par la Ville d'Aurillac, qui est l'opération « Viv@cité » qui va voir le transfert de l'actuel centre social à l'ancienne école primaire de Marmiers et la création d'un pôle « associations » à l'ancienne école maternelle pour un montant de 4,2 M€.

Il est prévu aussi divers équipements portés par la Ville pour un montant de 5,9 M€ qui vont de la réhabilitation des allées piétonnes du Centre commercial, de la réhabilitation de l'ancien centre social, des travaux de voirie jusqu'à l'aménagement du parvis de l'ancienne école du parc Jara et de la coulée verte, et j'en passe.

Tout cela représente un montant total d'investissements de 33,6 M€. C'est grâce à l'effort de l'ensemble des partenaires que l'équilibre financier a pu enfin être trouvé et se répartit de la manière suivante :

- Au niveau de Cantal Habitat, hors TVA, ce sont 4 M€ apportés dans l'opération.
- Au niveau de la Ville d'Aurillac, c'est une participation à hauteur de 4,7 M€.
- Au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est une participation de 3 660 000 €.

- L'ANRU apporte une contribution à hauteur de 7 248 000 €. Comme l'a dit le Président tout à l'heure, il convient de noter l'action prépondérante de notre Ministre Jacques MÉZARD. Je vous rappelle qu'au départ, nous étions à 1,2 M€ pour ce qui est de l'ANRU, et nous avons été abondés à hauteur de 6 M€ pour arriver à 7,2 M€

- Ensuite, il y a divers financements : 240 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et 600 000 € du FEDER.

- A cela s'ajoutent des prêts bonifiés à hauteur de 928 000 € et des prêts de la CDC pour 9,3 M€.

Je n'ai pas évoqué encore ce qui reste à la charge de la CABA, qui est l'objet de cette délibération. La contribution de la CABA va être de 2 800 000 €. J'arrondis les montants.

Les 2 792 341 € de la CABA se répartissent de la façon suivante :

- Un soutien financier de 1 M€ aux actions portées par le bailleur social dans la déconstruction d'immeubles et la création de nouveaux logements ;

- Une contribution à hauteur de 1 M€ dans le cadre de ses compétences et dans la réalisation des projets portés par la Commune ;

- 250 000 € au titre du Pacte financier communautaire ;

- 315 000 € de frais engagés dans la conduite du projet ;

- et enfin 230 000 € dans le portage de l'opération en lien avec Orange sur l'entrée de quartier.

Par rapport à ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les différentes participations de la CABA au titre du projet NPNRU de Marmiers telles que je viens de les développer ;

- de s'engager à intervenir en accompagnement des projets portés par la Ville d'Aurillac au titre de ses compétences eau et assainissement, transport et eaux pluviales notamment ;

- de créer une autorisation de programme de 1 M€ en vue d'allouer au bailleur (Cantal Habitat) différents soutiens financiers au titre de ses actions en faveur de l'habitat sur le quartier prioritaire de Marmiers.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Alain. Comme vous l'a dit Alain COUDON, c'est un projet majeur dans son volume financier d'abord, vous l'avez compris, dans la complexité du partenariat et dans les enjeux pour la population et pour le quartier puisque c'est un vrai projet de quartier qui intègre de la démolition étant donné qu'il y a 200 logements qui vont être démolis, et théoriquement, dans les quartiers NPNRU, nous devons restituer un logement pour un logement détruit, mais nous ne sommes pas ici en zone tendue comme le disent les technocrates. L'ANRU considère que, chez nous, un logement reconstruit pour deux démolis est la bonne base. Cela signifie très concrètement qu'une fois la totalité des démolitions faite, nous devons restituer 100 logements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, et pas uniquement sur la zone même du quartier. C'est tout l'enjeu de cette opération-là, c'est de mixer les populations en fonction de leur niveau de revenus et d'éviter de reconstituer des ghettos. C'est le premier élément et le plus important pour la population. Tout cela va entraîner, notamment autour de Mme le Préfet, un travail avec les bailleurs sociaux quant à l'habitat évidemment, mais également avec Polygone, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement qui est copilotée par le Préfet et par la Communauté d'Agglomération, qui doit se préoccuper, au-delà de l'aspect « bâtiment », du logement des personnes parce que c'est cela qui est important.

Mais il faut que nous rassurons les gens aujourd'hui. Les immeubles ne vont pas être démolis demain matin. Que les gens ne s'inquiètent pas. Notamment sur Clemenceau, ce sera en fin de période que les logements seront détruits. C'est en plusieurs années que les choses se dérouleront.

S'agissant de ce projet, je crois qu'il faut que nous prenions bien sa dimension globale. C'est-à-dire que c'est à la fois un projet qui traite du logement – nous l'avons vu –, qui traite des espaces publics, qui traite de l'économie par le traitement de l'entrée du quartier et qui traite de l'ensemble des services destinés à la population, notamment par les projets de la Ville d'Aurillac.

C'est un dossier qui, pour nous, est sans doute un peu théorique parce que nous ne connaissons pas tous le quartier d'abord. Et puis, ce n'est pas parce qu'on s'y balade qu'on a la vision très précise telle que les spécialistes de l'ANRU nous la donnent. En tout cas, je suis, pour avoir travaillé dans ce dossier, ravi que nous ayons pu aboutir par le haut, parce que nous pouvions aboutir à un projet croupion. Là, nous avons un projet qui est parfaitement, dans sa globalité, dans l'épure de ce qui avait été présenté la première fois à l'ANRU, et aujourd'hui, avec quelques détails qui vont être précisés, nous allons pouvoir présenter ce projet avec les financements. Les financements sont des financements que l'on peut qualifier de « sollicités » aujourd'hui tant que tout le monde n'a pas formellement délibéré. Mais selon les informations que nous avons, nous avons en tout cas la certitude concernant les financements par Cantal Habitat et la Ville d'Aurillac, et nous aurons la certitude du financement par la CABA ce soir. Les autres financements ont déjà été étudiés et pré-validés. Le Comité de Pilotage de cette semaine devrait mettre dans le marbre l'ensemble du plan de financement.

Je remercie les deux acteurs principaux, en l'occurrence Cantal Habitat et la Ville d'Aurillac, pour avoir réussi à boucler un financement qui n'était pas simple parce que les enjeux sont très différents selon la nature de l'activité, et tout cela s'est fait, je pense, dans le sens aussi de l'économie et du pragmatisme financier qui doit nous guider dans ces opérations, même si le montant global est parfaitement volumineux.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce sujet ? Michèle BIGEON a la parole.

Mme BIGEON.- Moi, je suis favorable au projet. Mais quand je lis la délibération je comprends que nous délibérons sur une participation de 1 230 000 € de la part de la CABA, alors que le chiffre qu'on nous présente, là c'est 2 792 000 €. Alors est-ce une première participation ?

M. LE PRÉSIDENT.- La participation totale de la CABA, c'est bien 2 792 341 €, telle que présentée. Alors, effectivement, il y a plusieurs lignes sur lesquelles la CABA intervient.

Mme BIGEON.- Ce qui est cité dans la délibération, c'est d'une part 230 000 € pour l'emploi du chargé de mission et d'autre part 1 M€ en vue d'allouer au bailleur Logisens différents soutiens financiers.

Moi, c'est ce que je vois.

M. LE PRÉSIDENT.- La précision arrive.

M. COUDON.- Il y a bien effectivement 1 M€ pour le bailleur social. Mais ensuite dans la même phrase, il est dit : « et contribue à la réalisation des projets portés par la Commune à hauteur d'un montant équivalent », nous sommes donc déjà à 2 M€. Ensuite, il y a effectivement les 230 000 €. Il y a aussi les 315 000 € qui correspondent à l'aide de l'ANRU à hauteur de 50 % pour le portage du projet. Il y a enfin les 250 000 € au titre du pacte financier communautaire. Là, nous arrivons bien aux 2 792 000 €.

Mme BIGEON.- Ne pourrait-on pas le mettre dans la délibération ?

M. LE PRÉSIDENT.- On peut le repreciser dans le corps de la délibération si cela peut être sujet à ambiguïté.

Mme BIGEON.- Il serait bien d'indiquer la somme totale.

M. LE PRÉSIDENT.- La somme totale est bien celle-là, et les choses sont arbitrées. Cela signifie, pour le dire autrement, que la Communauté d'Agglomération – qui est copilote de par la loi de ce projet-là – n'a pas sur ce terrain de propriété propre. Vous l'avez compris, les bâtiments appartiennent soit à la Ville d'Aurillac, soit à Cantal Habitat. La Communauté d'Agglomération, en tant que telle, n'a pas de bâtiments. Elle a effectivement les réseaux et les services comme ailleurs. La façon dont nous avons abordé ce sujet au niveau de la Communauté d'Agglomération, cela a été de faciliter le bouclage en apportant un soutien à la fois à la partie « Cantal Habitat » et à la partie « Ville d'Aurillac » de façon que tout le monde se retrouve dans une certaine égalité d'intervention de la Communauté d'Agglomération. C'est pour cela que vous avez – cela n'apparaît pas aussi nettement parce que les chiffres sont éclatés –, globalement, pour schématiser les choses, une partie qui reste pour l'animation à la charge de la Communauté d'Agglomération, et ensuite 1 M€ qui va aider Logisens (bientôt appelé Cantal Habitat) dans ses opérations de construction ou de résidentialisation et 1 M€ pour la Ville d'Aurillac dans ses opérations d'aménagement de l'espace public et de l'ensemble des espaces que la Ville gère directement. Voilà la philosophie dans laquelle nous avons travaillé au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Jean-Antoine MOINS a la parole.

M. MOINS.- Je crois qu'il faut quand même insister pour dire que c'est un dossier majeur pour ce quartier et sans doute pour la ville d'Aurillac. Initialement, quand le projet avait été lancé, Logisens à l'époque, devenu Cantal Habitat, imaginait d'investir sur un montant de 3 M€ avec la démolition de 60 logements qui correspondaient à une partie de la barre de Marmiers qui se trouve au-dessus de Cuminge. Au fil des discussions et du travail qui a été réalisé par le cabinet J.D.L. et compte tenu surtout de l'intervention de Jacques MÉZARD quand il était au Ministère mais aussi de la Fédération des Offices d'HLM, nous avons pu obtenir des financements complémentaires pour la partie « démolition ». Le programme représente globalement un montant de 33,6 M€. Dans les 33,6 M€, vous avez un peu plus de 22 M€ qui correspondent à la partie « habitat » qui est supportée par l'Office d'HLM Cantal Habitat, et dans le cadre de ce financement-là, vous avez 4 M€ en fonds propres et vous avez après – ce qui n'est pas très bien indiqué et cela peut induire en erreur – les prêts bonifiés et les prêts CDC. En réalité, les 9 M€ et 928 000 €, ce sont des prêts qui sont consentis à l'Office d'HLM, mais pas des subventions. C'est-à-dire qu'en fait le coût total pour l'Office d'HLM, c'est 14 M€ et quelques, avec la charge des intérêts à supporter par la suite + la TVA de 1,5 M€ qui n'est pas prise en compte là-dessus.

C'est pour vous dire que l'effort qui est fait et que nous allons présenter en conseil d'administration - et je pense que le conseil d'administration de Cantal Habitat validera cette maquette financière - est un effort très important. Je le dis parce que c'est la réalité financière, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il fallait que la Communauté d'Agglomération vienne participer à hauteur de 1 M€ pour que nous puissions arriver à boucler le projet, puisque l'Office d'HLM Cantal Habitat était dans l'impossibilité de pouvoir supporter 14 M€ + le million complémentaire + le 1,5 M€ de TVA, alors que, parallèlement, dans le cadre de ce programme, nous détruisons 100 logements. Quand nous détruisons 200 logements, cela fait un solde net de 100 logements puisque, sur les 200 logements que nous démolissons, nous n'en reconstruisons que 100, un peu moins même. Quand vous détruisez 100 logements, cela fait environ 400 000 € de recettes par an en moins puisque vous avez les loyers derrière. Tout cela, ça s'accumule dans une maquette financière qui est une maquette financière qu'il faut malgré tout arriver à équilibrer.

C'est donc un projet qui était extrêmement compliqué. Nous en avons discuté longtemps. Nous avons essayé de voir un peu comment nous pouvions arriver à le concrétiser. Il fallait la participation au titre de la démolition. Nous sommes arrivés à obtenir une aide importante au titre du coût de la démolition. Nous sommes donc arrivés à obtenir ce 1 million complémentaire qui nous permettra aujourd'hui de trouver une faisabilité de l'opération même si – je le dis très sincèrement – pour l'Office d'HLM, c'est une opération qui est très lourde financièrement et qui va, à l'évidence, plomber les programmes d'investissement à venir. Ce sera un des sujets que nous aurons au conseil d'administration du 22 mars, pour savoir si nous validerons bien cette maquette financière. Mais c'est un programme qui est extrêmement important financièrement pour l'Office, compte tenu des contraintes financières qui résultent de la Loi de Finances de l'année dernière, de la suppression de l'A.P.L. et d'un certain nombre de configurations financières qui ont été modifiées depuis l'année 2015. Voilà ce que je voulais dire, mais c'est un programme qui est extrêmement important pour le territoire, en particulier pour la ville d'Aurillac. Cela va modifier totalement la stratégie ou la présentation de ce territoire-là, et je pense même que cela va aussi donner une image très positive de ce quartier, puisque nous aurons essentiellement des petites maisons à la place des immeubles de Clemenceau. Nous pourrons vous présenter les maquettes. Devant Canteloube, vous aurez des petits immeubles de 1 ou 2 étages. Par contre, sur la résidence Canteloube, vous aurez 10 ascenseurs qui seront installés pour répondre aussi à cette problématique de l'accessibilité aux logements, en particulier compte tenu de l'âge des résidents de ces logements-là. Cela nécessitait aussi d'apporter une résidentialisation en prenant en compte les besoins en matière d'accessibilité des P.M.R.

C'est un dossier majeur pour la Ville d'Aurillac. J'espère que nous arriverons à convaincre, lors du prochain conseil d'administration du mois de mars, l'ensemble des administrateurs sur ce projet important pour Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Une précision peut-être sur Orange, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. La parcelle Orange, c'est celle qu'il y a à l'entrée du quartier. L'idée n'est pas qu'Orange déménage ; c'est-à-dire que le bâtiment du central va rester là. En revanche, l'idée c'est de se porter acquéreur de la parcelle non bâtie, c'est-à-dire de tout l'espace vert qui est derrière cette clôture aux allures militaires qui est un repoussoir, et d'avoir l'ensemble de ces terrains disponibles pour travailler l'entrée du quartier. C'est à cela qu'est affectée cette somme-là, mais le bâtiment lui-même restera en place puisque c'est là que convergent l'ensemble des réseaux.

Orange nous a dit qu'ils étaient, sur le principe, prêts à céder la partie non bâtie, donc l'espace vert et le parking ; ce qui était une excellente nouvelle pour le travail à venir puisque la maquette, c'est une chose, mais ensuite il reste beaucoup de travail à faire pour les uns et pour les autres pour dessiner de façon très concrète le futur quartier.

M. MATHONIER.- Je vais me féliciter de la concrétisation de ce projet et remercier effectivement tous les acteurs car nous avons pu aboutir dans ce dossier qui était délicat et important – cela a déjà été dit plusieurs fois – pour la Ville d'Aurillac, sur ces quartiers qui portent beaucoup de logements sociaux qui ont beaucoup vieilli, qui posent donc des problématiques structurelles de mixité et de travail social parfois difficile.

Cette action, qui concentre beaucoup de moyens, est particulièrement aidée par l'intervention de Jacques MÉZARD, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette contribution financière majeure pour que nous puissions aboutir.

L'intérêt que représente ce quartier, c'est une évidence pour la Ville. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs la Ville a abandonné 1 M€ de subventions qui étaient fléchées par l'ANRU au profit de Cantal Habitat, je tiens à le rappeler, mais c'est pour faciliter cette opération, et je suis bien conscient de l'effort qui est fait par le bailleur, cela coule de source. Par contre, il est vrai que ce patrimoine est compliqué, et il y a d'autres parties de la ville où des problématiques similaires se poseront dans un avenir relativement proche.

C'est donc un sujet important de la composition du patrimoine social de la Ville d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Ce sujet reviendra régulièrement devant vous puisque nous n'en avons pas fini avec ce dossier-là, vous l'avez compris, vu son ampleur, son importance et sa complexité.

Je vais mettre la délibération aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La délibération suivante est plus légère. Elle concerne le week-end d'animations randonnées 2019 et précisément l'organisation de ce week-end et une demande de subventions pour cette opération. Elle nous est présentée par Philippe GRANIER.

DÉLIBÉRATION N° 14 : ENVIRONNEMENT – WEEK-END D'ANIMATIONS RANDONNÉES 2019 – ORGANISATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Je peux dire que je vous présente un marronnier puisque cette délibération revient tous les ans. Il s'agit de la Fête de la Randonnée. Nous pourrions presque présenter cette délibération à deux voix avec Gérard PRADAL puisque c'est la Commune de Labrousse qui va accueillir la Fête de la Randonnée.

Le but de la Fête de la Randonnée, c'est de pousser des gens à pratiquer la randonnée bien entendu sous toutes ses formes, que ce soit à pied, à cheval ou à VTT.

Là, il y a toujours des animations qui sont réalisées en général la veille ou le vendredi soir, ou en tout cas toujours avec les scolaires au cours de la journée du vendredi. Nous enchaînons cela en général le plus souvent avec un petit élément le vendredi soir, mais ce coup-ci nous allons sauter directement au samedi. Nous avons fait une première réunion d'organisation, nous ne ferons donc pas une nocturne le vendredi soir comme c'était la coutume. Nous aurons une randonnée un peu plus longue pour ceux qui font du VTT le samedi et un certain nombre d'autres animations. Nous aurons toujours la randonnée solidaire ; nous allons essayer de la mettre en place. Je vous rappelle que, dans le cadre de la randonnée solidaire, nous prenons des personnes handicapées, et là tout le monde participe ; c'est toujours un moment assez convivial qui permet d'échanger avec des gens avec qui on n'a pas l'habitude d'échanger la plupart du temps.

Ce n'est pas une compétition la Fête de la Randonnée. C'est quelque chose de familial. Les gens qui viennent là viennent pour découvrir et partager quelque chose. Pour en arriver à des choses plus simples, Gérard tu veux peut-être dire quelques mots. Non. Nous sommes toujours extrêmement bien accueillis à Labrousse. J'encouragerais les autres Communes à commencer à préparer leur candidature pour la 19^{ème} édition qui aura lieu l'année prochaine puisque c'est toujours un peu compliqué de trouver des candidats. Mais, en tout cas, à Labrousse, nous sommes toujours extrêmement bien accueillis.

Le montant à engager pour l'organisation de la Fête de la Randonnée n'a strictement rien à voir avec les chiffres que nous avons entendus tout à l'heure. C'est 13 000 €.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Monsieur le Maire de Labrousse, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. PRADAL.- Je suis très content que nous ayons cette manifestation à Labrousse. C'est la troisième fois que nous l'organiserons. C'est un très grand moment de fête. Et puis, nous associons à cette manifestation les écoles. Les écoles sont très contentes de participer.

C'est donc une bonne chose pour tous. J'espère qu'il fera beau. Le 9 juin, il y aura à Jussac, mais nous ne sommes pas sur le même public.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres remarques, ni demandes de précisions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération suivante va nous être présentée par Charly DELAMAIDE. Elle concerne le conventionnement avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal pour les travaux d'éclairage du Stade Jean Alric.

Avant que Charly DELAMAIDE ne nous la présente, je voulais vous parler aussi d'un autre sujet que j'avais évoqué lors du Conseil précédent concernant la SNCF et notre difficulté majeure que nous avons pour aboutir à une négociation concernant les charges de dépollution du site du Pôle d'Échange Intermodal.

Je vous avais indiqué que nous allions saisir la Ministre des Transports et le Président de la SNCF par courrier de cette difficulté et de notre refus de passer sous les fourches caudines de la Direction Régionale de la SNCF compétente dans ce domaine-là. Bien nous en a pris puisque nous avons reçu un courrier non pas signé de M. PEPY mais il ne peut pas tout faire cet homme, mais de sa direction, nous indiquant que des consignes étaient données au notaire pour aboutir à un accord sur un prix pouvant correspondre à un effort mutuel des uns et des autres ; ce qui nous amène sur la proposition que nous avons faite ou en tout cas que nous étions prêts à accepter d'une prise en charge à 50-50 de ce risque-là (au-delà de la somme de 330 000 €, déjà prise en charge en totalité par la CABA au titre de la dépollution du site).

C'est un sujet sur lequel je vous avais sensibilisés la dernière fois. Je voulais vous faire part de l'avancée qu'il y a eu sur ce sujet.

Nous avons un deuxième sujet, dont nous allons parler maintenant. Charly DELAMAIDE va l'évoquer.

DÉLIBÉRATION N° 15 : GRANDS ÉQUIPEMENTS – CONVENTIONNEMENT AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CANTAL POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE AU STADE JEAN ALRIC

Rapporteur : M. Charles DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Président. Pour mémoire, je vous rappelle que, lors du Conseil Communautaire du 17 décembre, nous avons réalisé la totalité du transfert de la propriété de la Ville à la CABA concernant le Stade Jean Alric.

A ce site, la Ligue Nationale de Rugby avait attribué ce que l'on appelle « le Label Stade », sur la base duquel les clubs professionnels obtiennent une dotation supplémentaire au titre de la distribution des droits de télévision. A l'occasion de notre rénovation, la labellisation a permis à la SAOS du Stade Aurillacois de bénéficier de ce soutien, et ce depuis quatre ans.

Par contre, depuis 2018, les conditions d'éligibilité ont évolué et les critères de l'éclairage de la pelouse sont devenus des objectifs obligatoires pour l'obtention de ce label.

Afin d'apprécier la faisabilité technique et financière d'une telle opération de reprise de l'éclairage, nous avons mandaté le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. Il s'avère que les conclusions de ses études sont plus que différentes de celles produites par la Ligue Nationale de Rugby à la fois quant aux contraintes techniques à prendre en considération, notamment la consolidation des massifs d'ancrage des pylônes par des micro-pieux, et surtout quant au chiffrage des investissements nécessaires qui s'établit à plus du double du devis produit en son temps par la société Philips. Nous étions à l'époque à 450 000 €, et aujourd'hui, nous sommes à plus de 900 000 €.

Lors du vote du budget 2018, la Communauté d'Agglomération avait validé le principe de s'engager dans la réalisation de ce projet, dans la limite de 564 000 € TTC et d'obtenir au moins 50 % de subventions ou de participation du club.

Dans ce cadre, conformément à la décision du Bureau Communautaire du 21 janvier 2019 portant approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération « Mise en conformité du taux d'éclairage du Stade Jean Alric », le budget prévisionnel s'élève à 937 648 € HT, mais les subventions attendues couvrent les trois quarts de ce montant entre la Région, le Département et le Syndicat. Il est important de rappeler que le club s'est engagé devant la CABA et la Ligue de Rugby à prendre en charge toute somme résiduelle qui ne permettrait pas d'atteindre ce taux.

La charge nette pour notre Collectivité s'élèvera donc au plus à 242 500 € HT.

Dans ce cadre-là, il vous est donc proposé :

- d'approuver la proposition technique et financière formulée par le Syndicat d'Énergie du Cantal comprenant :

* la maîtrise d'œuvre et les ingénieries diverses à hauteur de 59 000 € HT

* les fournitures et travaux d'éclairage pour un montant de 865 000 € HT

* et les frais annexes pour une somme de 13 648 € HT.

(Soit un total de 937 648 € HT).

- de confier au Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal la maîtrise d'œuvre de l'opération et le suivi des travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces propositions et à leur mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly. Cette délibération fait suite à ce que nous avons évoqué la dernière fois, et je voudrais dire que le désaccord profond que j'avais indiqué la dernière fois est toujours là. Par rapport à cette proposition de délibération qui fait suite à l'accord du Bureau sur le plan de financement que Charly DELAMAIDE a indiqué et que je vais rappeler, c'est une participation à montant équivalent du Conseil Départemental tout d'abord dans le cadre de l'avenant que nous allons passer à la convention de développement. Nous avons rencontré le Président du Département, et nous sommes convenus d'inscrire dans cette convention 242 500 € au titre de cette opération, à la fois dans le financement du Conseil Départemental et dans le financement de la Communauté d'Agglomération. Ces deux financements-là, sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire, sont assurés. La Région est appelée au même montant, mais nous n'avons pas aujourd'hui de réponse et donc nous ne sommes pas garantis de ces 242 500 € puisque c'est strictement la même somme qui est appelée au niveau de la Région. J'ai indiqué pour la deuxième fois au Président du Club que l'accord qui serait proposé au Conseil Communautaire serait plafonné, pour ce qui est de la Communauté d'Agglomération, à 242 500 € et que si des subventions venaient à manquer, et donc éventuellement la subvention de la Région puisque nous ne pouvons pas parler pour elle tant que la décision n'est pas prise, c'est le club qui aurait à assumer cette part complémentaire. Pour être mathématiquement correct, le quatrième quart, c'est l'aide du Syndicat d'Énergie du Cantal qui subventionne les opérations d'électrification, celle-ci comme d'autres, mais qui nous permet d'atténuer la charge à un montant plus raisonnable de 242 500 €, même si je considère toujours que le coût de cette opération est déraisonnable, mais que nous sommes face à une situation qui est d'avoir un équipement neuf, sur lequel nous avons fait de gros efforts financiers pour assurer une conformité et un confort pour les joueurs et les spectateurs. Cette dernière étape nous permet d'avoir une entité qui sera conforme de façon globale, ce qui n'est pas neutre non plus puisque tout cela est un jeu de bonneteau entre l'ensemble des partenaires avec une grande hypocrisie générale ; tout cela permettra au club de pouvoir signer avec la Ligue le Label Stade.

Mais il faut savoir que, lorsque nous avons engagé les travaux de rénovation, le critère de la puissance électrique n'était pas un critère discriminant ; c'était quelque chose qui faisait partie des critères, mais parmi d'autres. Désormais, c'est un critère absolu. C'est-à-dire que si nous n'avons pas les 1 400 lux, le Stade Aurillacois ne peut pas signer avec la Ligue le contrat Label Stade et donc se voit ponctionné dans ses financements de l'ordre de 150 000 € par an. Quand vous connaissez la situation financière des différents clubs de Pro D2 et quand vous connaissez la situation spécifique du Stade Aurillacois, c'est un risque très important que nous ferions courir au club. Nous sommes là dans une situation impossible qui est parfaitement jouée par les responsables du rugby qui mettent la pression sur le club, le club devant mettre la pression sur la collectivité. C'est vraiment un jeu qui est malsain, sur lequel, moi, je m'insurge, mais dans un esprit de responsabilité par rapport à la gestion de l'équipement, nous avons proposé – et le Bureau a bien voulu suivre dans cette décision-là – de finir l'investissement en clair avec cette partie-là qui aurait pu être intégrée dans la globalité du coût de l'opération, mais qui ne l'était pas parce que les critères ont changé en cours d'aménagement du stade. Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous avons écrit pour dire notre façon de penser à la Ministre, au Président de la Fédération Française de Rugby et au Président de la Ligue qui nous a gentiment et très poliment répondu en nous disant : « de toute façon, ne vous inquiétez pas, Monsieur le Président, ce n'est absolument pas obligatoire ». C'est le bal des faux-culs. C'est-à-dire qu'effectivement, ce n'est pas obligatoire. Le Préfet ne va pas venir nous dire : « j'inscris obligatoirement dans le budget de la Communauté d'Agglomération cette dépense-là », sauf qu'effectivement, si nous ne l'inscrivons pas, nous voyons les conséquences à la fois pour l'équipement lui-même et pour le fonctionnement du club. C'est donc quelque chose que je trouve tout à fait lamentable.

Mais ceci dit, encore une fois, dans l'esprit de responsabilité, le Bureau vous propose cette délibération.

Jacques MÉZARD a la parole.

M. MÉZARD.- Je reçois jeudi matin au Sénat le Président de la Ligue par rapport à ce dossier pour lui avoir indiqué par écrit que, si nous n'avons pas de réponse, je poserais des questions en séance publique parce qu'ils ne comprennent guère que ce message. Cela ne veut pas dire que nous obtiendrons satisfaction. Je partage totalement ce que tu viens de dire. On se plaint dans ce pays des normes, des normes évidemment imposées par le législateur, par l'État, etc. Mais quand on voit l'accumulation des normes dans le milieu sportif parce que cela n'arrête pas, on peut vraiment s'interroger. Comme tu l'as dit, ce n'était pas quelque chose qui nous avait été indiqué il y a 4 ans ; c'est nouveau. Et puis, il y en aura d'autres. Il en est ainsi parce que l'objectif du sport professionnel, c'est de se concentrer dans les métropoles – il faut appeler un chat un chat, c'est cela la réalité – et de mettre les villes moyennes et les agglomérations moyennes en difficulté. Je pense que c'est justement le moment de dire ce genre de chose, parce que c'est absolument anormal. Que je sache, les matchs ont été retransmis par la télévision sans que les téléspectateurs aient eu l'impression que le Stade Jean Alric était dans la nuit.

Ce sont vraiment des caprices de dirigeants qui sont en lien avec les chaînes de télévision qui contrôlent le marché, il faut là aussi appeler un chat un chat ; ce qui fait qu'à continuer comme cela, il n'y aura plus de sport professionnel en dehors des métropoles. C'est quelque chose d'inadmissible. Je n'ai pas la prétention d'arriver à une solution jeudi, mais en tout cas, j'aurai le plaisir de lui dire de notre part à tous ce que l'on peut penser de ce genre de situation parce que c'est vraiment du chantage et c'est absolument inadmissible, surtout vis-à-vis d'une collectivité qui a fait des efforts considérables pour reconstruire le Stade Jean Alric. Ce sont des gens qui ne gagnent pas à être connus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Tu pourras transmettre notre meilleur souvenir au Président de la Ligue de la part de la totalité des membres du Conseil Communautaire.

M. MÉZARD.- Ce sera fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Angélique BRUGERON a la parole.

Mme BRUGERON.- Merci, Président. Concernant la Région, j'étais à Lyon la semaine passée. Effectivement, c'est une dépense qui n'était pas prévue au programme. J'essaie de faire en sorte de parler de ce dossier et de sensibiliser du mieux possible les responsables et élus de la Région. Je pense que nous arriverons à aboutir à une solution puisqu'il est important que le sport professionnel puisse aussi exister dans nos départements. En tout cas, la Région saura se porter bienveillante là-dessus. Voilà ce que je voulais préciser. Nous travaillons activement sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce message d'espoir.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Merci pour cette solidarité dans un dossier dont nous pensons à peu près tous la même chose.

Nous passons à la dernière délibération qui vous est présentée aujourd'hui. C'est un débat – et nous aurons à en prendre acte là aussi – sur la Politique Locale de l'Urbanisme au titre de l'année 2018. C'est Pierre MATHONIER qui va nous présenter le rapport préalable à ce débat.

DÉLIBÉRATION N° 16 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- Je vais être très concis, Monsieur le Président.

5 ou 6 sujets sont traités dans le cadre de la Politique Locale de l'Urbanisme :

- le SCoT ;
- le PLUi-H ;
- l'arrêt du Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- les évolutions des documents d'urbanisme communaux en 2018 ;
- les plans de prévention des risques naturels
- et la mise en place et le fonctionnement du service mutualisé d'Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Ce sont les têtes de chapitre de ce document.

Pour ce qui est du SCoT, le document a été approuvé le 6 avril 2018, à l'issue d'un avis favorable de la commission d'enquête, et suite à la consultation des personnes publiques associées. Pour mémoire, ce SCoT entraîne pour la CABA une enveloppe de consommation foncière pour les dix prochaines années de l'ordre de 220 ha pour un besoin en logements estimé à 280 logements par an. C'est le point qu'il faut noter comme conséquence du SCoT sur notre PLUi-H.

Pour ce qui est du PLUi-H, c'est un document opérationnel d'urbanisme qui détermine l'utilisation du droit des sols, c'est-à-dire les droits à construire, sur les 25 communes. Mais ce document intègre bien sûr une utilisation économe de l'espace, favorise les déplacements doux, favorise aussi la mixité sociale fonctionnelle et générationnelle, minimise le recours à la voiture individuelle et met en valeur les trames verte et bleue. C'est donc un document fortement verti.

S'agissant de ce PLUi-H, le diagnostic a été réalisé ; il a été présenté le 19 janvier 2017.

Le PADD lui-même a fait l'objet d'un certain nombre de réunions. Il a été débattu dans les conseils municipaux des communes membres de la CABA à l'automne 2017 et il a été débattu au sein du Conseil Communautaire le 2 juillet 2018 et le 20 septembre 2018.

Dans les documents composant aussi ce PLUi-H, il y a les programmes d'orientation et d'action. Un certain nombre d'ateliers ont été réalisés pour définir ces programmes. Il y a aussi des O.A.P., des zonages et des aspects réglementaires qui ont été soumis aux différentes communes.

Ces documents ont été présentés aux Personnes Publiques Associées le 3 octobre 2018.

Le PLUi-H a été lui-même arrêté lors d'un Conseil Communautaire exceptionnel qui s'est tenu le 7 janvier 2019.

Pour ce qui est du RLPI, l'année 2018 a été consacrée à son élaboration à la fois en termes de zonage et de réglementation. Le projet a été arrêté en Conseil Communautaire le 17 décembre 2018.

Le PLUi-H et le RLPI sont actuellement soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées, et une enquête publique aura lieu au cours de l'été 2019.

Sur les évolutions des documents d'urbanisme communaux, je n'ai rien à dire, sauf questions particulières.

S'agissant de la révision des plans de prévention des risques naturels, cela concerne essentiellement Aurillac. Le Plan de Prévention a été arrêté par arrêté préfectoral, pour ce qui est des mouvements de terrains, le 5 février 2018. Pour ce qui est du Plan de Prévention en ce qui concerne les inondations, cela concerne la Commune d'Aurillac et la Commune d'Arpajon, cela a été porté à connaissance par courrier du Préfet le 8 juin 2017.

Pour ce qui est du dernier point, qui porte sur la mise en place et le fonctionnement du Service Mutualisé d'Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, vous avez les documents. C'est la première année où le service a fonctionné complètement. Vous avez un tableau faisant apparaître les 1 670 dossiers qui ont été traités par le service, dont 1 248 dossiers concernant la CABA et 422 concernant la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Vous avez un tableau qui reprend, par communes, la répartition de ces différents documents.

Enfin, en termes de perspective, avec l'approbation du PLUi-H prévue fin 2019, 5 communes de la CABA devraient intégrer le Service d'Instruction du Droit des Sols.

De même, dès l'approbation du PLUi des anciennes Communautés de Communes du Pays de Montsalvy et d'Entre Deux Lacs, cela ferait 16 communes supplémentaires qui rejoindraient le Service d'Instruction du Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, sur les déclarations d'intention d'aliéner, il y a eu 1 023 DIA en 2018, contre 962 en 2017. Une d'entre elles a fait l'objet d'une subdélégation à la commune d'origine en vue d'une préemption pour la réalisation d'un projet communal.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire rapidement là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre. Vous voyez que nous ne chômons pas en matière d'urbanisme. Les dossiers sont sur la table cette année. Tout cela va peut-être s'étaler un peu après, mais là nous sommes vraiment en phase très active depuis plusieurs années.

Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur ce rapport ? Non. Tout le monde prend acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 16. Merci.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le Conseil du 17 décembre 2018**

Il nous reste à voter les décisions du Président et du Bureau prises en regard de la délégation accordée par le Conseil Communautaire. Vous avez la liste qui est jointe à votre dossier.

Y a-t-il des demandes d'explication ? Non. Je peux donc mettre cette liste au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Merci beaucoup encore une fois pour votre esprit de responsabilité et votre esprit constructif à tous. Je vous souhaite une excellente soirée.

(La séance est levée à 23 h 15)
